



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9174^e séance

Vendredi 28 octobre 2022, à 15 heures
New York

Présidente : M^{me} Ngyema Ndong. (Gabon)

Membres :

Albanie	M ^{me} Prizreni
Brésil	M. Jardim Oliveira
Chine	M. Tian Bingxu
Émirats arabes unis	M ^{me} AlMatrooshi
États-Unis d'Amérique	M. Kris
Fédération de Russie	M. Khloponin
France	M ^{me} Morghad
Ghana	M. Nsowah
Inde	M. Setia
Irlande	M. O'Connell
Kenya	M ^{me} Nyakoe
Mexique	M ^{me} Robledo López
Norvège	M ^{me} Halle
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Camara

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est reprise à 15 h 5.

La Présidente : Je rappelle à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur micro se mettra à clignoter au bout de quatre minutes pour les inviter à conclure leurs observations.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Jalil Irvani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat public.

La situation dans les territoires palestiniens occupés s'est détériorée. Les rapports de l'ONU indiquent que l'année 2022 a été l'année la plus meurtrière pour le peuple palestinien depuis 2006. Le régime israélien a poursuivi ses pratiques d'oppression, d'expansionnisme et d'apartheid, ainsi que ses violations systématiques des droits humains des Palestiniens en tuant des innocents, y compris des femmes et des enfants, en volant et en détruisant les biens du peuple palestinien et en expulsant par la force les Palestiniens de leurs maisons. Aujourd'hui, Gaza est devenue la plus grande prison du monde et son peuple opprimé est réduit au silence. Les civils, notamment les femmes et les enfants, subissent de graves privations et des violations de leurs droits fondamentaux. Il s'agit d'un crime contre l'humanité, d'une violation de toutes les lois et normes internationales et d'une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

Voilà maintenant 74 années que ces crimes barbares et ces atrocités sont commis sans relâche contre le peuple palestinien, et l'occupation n'a pas pris fin, pas plus que le régime d'occupation et d'apartheid n'a subi les conséquences de ses actes. Aujourd'hui, le peuple palestinien a besoin d'un appui efficace et d'une action décisive de la part du Conseil de sécurité pour arrêter l'agresseur et mettre fin à l'occupation, et non de sa compassion. Le régime israélien fait fi de toutes les résolutions des organes de l'ONU, notamment celles du Conseil de sécurité, et les viole effrontément.

En raison du silence du Conseil de sécurité, toutes les résolutions des organes de l'ONU de ces dernières décennies sont restées lettre morte, alors que nous continuons d'assister à de nouvelles atrocités commises contre les Palestiniens par ce régime méprisable. Ce

régime sait pertinemment que grâce à l'appui constant et à la carte blanche que lui accorde un membre permanent du Conseil de sécurité, il ne sera pas tenu de rendre des comptes à la communauté internationale. Les membres du Conseil de sécurité doivent vérifier si une quelconque résolution des organes de l'ONU, en particulier les résolutions exhortant à mettre fin à l'occupation, à l'expansion des colonies de peuplement ou au blocus de Gaza, a été mise en œuvre.

Nous sommes convaincus que le conflit en Palestine ne pourra être réglé que lorsque l'occupation prendra fin et que le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination sera pleinement reconnu, rétabli et protégé, avec pour conséquence le rétablissement complet de la souveraineté palestinienne sur l'ensemble de la Palestine. Toutefois, cet objectif ne sera pas atteint tant que l'inaction du Conseil de sécurité persistera. La position actuelle du Conseil ne fait qu'enhardir le régime israélien et l'encourager à poursuivre son occupation et ses atrocités contre le peuple opprimé de Palestine.

La République islamique d'Iran estime qu'il est de son devoir d'appuyer le droit légitime de la Palestine de s'opposer à l'oppression et à l'agression du régime d'apartheid, conformément à son droit à l'autodétermination, et ce principe guidera notre politique jusqu'à la fin de l'occupation.

Le représentant du régime israélien a tenté d'abuser une fois de plus du Conseil, en proférant des mensonges fabriqués de toutes pièces et en formulant des allégations répétées pour faire porter à l'Iran la responsabilité des activités hostiles et malveillantes dirigées contre les pays de la région et au-delà que ce régime terroriste a menées et continue de mener. L'Iran rejette catégoriquement toutes ces allégations sans fondement. Il est évident que ces accusations dénuées de tout fondement ont pour but de détourner l'attention du point inscrit à l'ordre du jour de la présente séance, qui porte sur les atrocités commises par ce régime d'apartheid contre le peuple palestinien, ainsi que sur ses violations systématiques et délibérées des droits humains et du droit international humanitaire dans les territoires palestiniens occupés.

Aujourd'hui, le représentant de ce régime voyou est allé plus loin, en brandissant ouvertement la menace de la force contre un Membre de l'ONU dans cette salle, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le Conseil de sécurité doit condamner fermement ces déclarations imprudentes et

belliqueuses, qui peuvent constituer une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

Nous rejetons également totalement les allégations injustifiées et sans fondement formulées contre mon pays par le représentant de l'Albanie, qui s'est écarté de la question à l'ordre du jour du Conseil. L'Iran a déjà rejeté ces affirmations sans fondement et présenté sa position en détail dans ses lettres datées du 10 septembre (S/2022/685), du 19 octobre (S/2022/776) et du 24 octobre 2022 (S/2022/794), adressées au Conseil de sécurité.

Compte tenu du rôle et du mandat uniques du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous estimons que les membres de cet organe de l'ONU doivent faire montre de plus de responsabilité et de professionnalisme.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Sinirlioglu (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat public. Je remercie également le Coordinateur spécial Wennesland de son exposé.

Nous restons préoccupés par l'absence de progrès vers une solution au conflit israélo-palestinien. Nous sommes tout aussi frustrés par le manque d'intérêt de la communauté internationale pour la recherche d'une solution juste, durable et globale au conflit le plus ancien inscrit à l'ordre du jour de l'ONU. Les mesures unilatérales dans les territoires palestiniens occupés continuent de porter atteinte aux perspectives de la solution des deux États ; elles affaiblissent également l'Autorité palestinienne. La situation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est est fragile. Les tensions actuelles, exacerbées par les récents raids et blocus militaires, sont une source de grave préoccupation. Les violations continues du caractère sacré et du statut de Jérusalem-Est et de la mosquée Al-Aqsa sont inacceptables. Suite à ces violations, la situation s'est encore détériorée. Les raids menés récemment par des groupes israéliens radicaux contre la mosquée Al-Aqsa sous la protection des forces de sécurité israéliennes sont inacceptables.

Les mesures unilatérales et les actes de provocation entraînent davantage de violence dans la région. Nous appelons à la retenue et au bon sens afin que le calme soit rétabli. Ces événements nous rappellent une fois de plus qu'il est important de s'attaquer aux causes profondes du problème. Il est essentiel de reprendre la

voie des négociations pour progresser vers une paix et une sécurité durables.

Nous encourageons tous les groupes palestiniens à continuer d'œuvrer à l'unité et à la réconciliation. Nous nous félicitons de l'issue positive de la conférence de réconciliation nationale entre les factions palestiniennes, qui s'est tenue ce mois-ci sous les auspices de l'Algérie. La déclaration adoptée lors de la conférence est une bonne base pour l'unification des factions palestiniennes. Nous espérons que les mesures énumérées dans la déclaration, notamment la tenue d'élections, seront mises en œuvre.

La fourniture d'une assistance aux réfugiés palestiniens est une responsabilité qui incombe à l'ensemble de la communauté internationale. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle essentiel à cet égard, en notre nom à tous. Nous appuyons pleinement la prorogation du mandat de l'Office par l'Assemblée générale dans les prochaines semaines. Pourtant, le renouvellement du mandat ne suffit pas. Il est également essentiel de garantir la stabilité financière de l'Office pour qu'il puisse continuer à offrir ses services vitaux à des millions de réfugiés palestiniens. Nous encourageons vivement tout le monde à apporter un appui financier à l'UNRWA.

Pour sa part, la Türkiye a versé 10 millions de dollars à l'Office cette année et continue d'apporter des contributions en nature. Nous appuyons également l'appel lancé par le Secrétaire général pour l'augmentation des contributions statutaires du budget général de l'ONU à l'UNRWA. Nous sommes également prêts à soutenir nos frères et sœurs palestiniens dans leurs efforts légitimes en faveur de l'adhésion de leur pays à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre à part entière.

La Türkiye continuera à appuyer tous les efforts visant à trouver une solution globale et durable au conflit israélo-palestinien.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Kadiri (Maroc) : C'est un réel plaisir de vous voir, Madame la Présidente, ainsi que la République gabonaise sœur, présider les travaux du Conseil. Je voudrais, à l'approche de la fin de cette présidence, vous exprimer nos chaleureuses félicitations pour une présidence extrêmement réussie. La présidence de la

République gabonaise sœur est une fierté pour notre continent africain.

(l'orateur poursuit en arabe)

Je tiens à remercier M. Tor Wennesland, Coordinateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé édifiant. Le Royaume du Maroc, sous la conduite de S. M. le Roi Mohammed VI, Président du Comité d'Al-Qods (Jérusalem) de l'Organisation de la coopération islamique, soutient la cause palestinienne et une paix juste et équitable fondée sur la légitimité internationale et la solution des deux États, qui a été approuvée par la communauté internationale. Il n'y a pas d'autre solution qu'une solution politique conduisant à la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, vivant côte à côte avec Israël dans un climat de sécurité, de stabilité, de tranquillité et de paix.

S. M. le Roi Mohammed VI, en sa qualité de Président du Comité d'Al-Qods, déploie tous les efforts politiques et diplomatiques pour préserver le statut privilégié de la Ville sainte. Dans ce contexte, dans l'Appel concernant Jérusalem/Al-Qods publié le 30 mars 2019, S. M. le Roi et le pape François ont rappelé qu'il était important de préserver la Ville sainte comme patrimoine commun de l'humanité, ainsi que son statut juridique, historique et démographique, et de garantir pleinement la pleine liberté d'accès aux fidèles des trois religions monothéistes dans la Ville sainte. Dans le cadre de l'engagement permanent du Maroc en faveur de l'amélioration des conditions de vie du peuple palestinien, S. M. le Roi Mohammed VI a déployé des efforts de médiation qui ont abouti à un accord pour l'ouverture du pont Hussein/Allenby reliant la Jordanie à la Cisjordanie. Cette mesure aura des effets positifs sur la vie quotidienne des Palestiniens en facilitant la circulation des personnes et des biens.

Le Comité d'Al-Qods continue de s'acquitter de sa mission de protection d'Al-Qods et de soutien à ses habitants sous la supervision directe de S. M. le Roi Mohammed VI. Le Maroc prend en charge près de 86 % du budget annuel du Comité, qui s'occupe du volet politique, en plus de l'action menée sur le terrain par l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif. Depuis sa création en 1995, l'Agence a œuvré à la protection des droits arabes et islamiques dans la Ville sainte en appuyant et en finançant de nombreux projets vitaux dans les domaines social, culturel, éducatif, sanitaire et de la construction, qui ont eu un effet direct et tangible sur la vie des habitants d'Al-Qods.

L'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif a récemment payé les frais de scolarité de 100 étudiants de l'Université ouverte d'Al-Qods, dans le cadre d'un accord de partenariat et de coopération signé à Rabat en juin entre l'Agence et les parties palestiniennes concernées. L'accord prévoit également l'organisation d'expositions et d'un festival à l'occasion du Nouvel An au profit des associations islamo-chrétiennes, à l'appui d'Al-Qods et des Lieux saints. Par ailleurs, le Royaume du Maroc réaffirme son appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Nous sommes convaincus que la question palestinienne occupe une place centrale au Moyen-Orient et demeure une priorité de la communauté internationale. Nous ne cessons de rappeler cette position à chaque occasion, car nous estimons que la stabilité et la prospérité de la région sont étroitement liées à la recherche d'une solution juste et durable à la question palestinienne, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans une déclaration faite le 21 novembre 2021 à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, S. M. le Roi Mohammed VI a réaffirmé sa solidarité avec le peuple palestinien et a appelé à des efforts diplomatiques intenses et efficaces pour ramener les parties prenantes à la table des négociations afin de trouver une issue à la question palestinienne dans le cadre de la solution des deux États et de construire un avenir prometteur pour les générations palestiniennes et israéliennes.

Pour terminer, le Royaume du Maroc réitère sa pleine solidarité avec le Yémen, pays frère, et son gouvernement légitime. Nous condamnons fermement l'attaque perpétrée par la milice terroriste houthiste le vendredi 21 octobre contre un navire qui s'approchait du port de Dhaba, dans la province du Hadramout. Nous maintiendrons notre appui permanent et inconditionnel au Royaume d'Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis et à tous les pays frères du Golfe arabe contre toute agression ou attaque terroriste perpétrée par les houthistes et leurs partisans.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

M. Skoog (parle en anglais) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, ainsi que la Bosnie-Herzégovine, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne insiste tout d'abord sur le rôle important du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et l'appuie pleinement, ainsi que son mandat. Nous sommes reconnaissants à M. Wennesland pour les efforts inlassables qu'il a consentis au cours de l'année écoulée.

Nous nous félicitons des engagements en faveur de la solution des deux États exprimés récemment tant par Israël que par la Palestine. Cela exige des parties qu'elles prennent maintenant des mesures concrètes pour rétablir un horizon politique et relancer le processus de paix dans les meilleurs délais. Nous sommes prêts à apporter notre appui à cette fin.

L'Union européenne réaffirme son attachement à un règlement juste et global du conflit israélo-palestinien, fondé sur la solution des deux États, l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et la reconnaissance mutuelle, et Jérusalem servant de future capitale des deux États. En outre, l'Union européenne s'efforcera d'encourager et de tirer parti de l'établissement récent de relations diplomatiques entre Israël et un certain nombre de pays arabes, en vue d'augmenter les chances de parvenir à un règlement global dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.

L'Union européenne juge préoccupantes la détérioration de la situation sur le terrain et l'augmentation de la violence en Cisjordanie occupée, qui alimentent les tensions et l'animosité, et nous appelons à des efforts de désescalade. Nous sommes préoccupés par le nombre de plus en plus élevé de victimes civiles, y compris des enfants, à la suite d'actions menées, entre autres, par les forces de sécurité israéliennes. Nous rappelons que l'emploi de la force doit être proportionné et conforme au droit international, et qu'il ne doit y être recouru qu'en dernier ressort, s'il est absolument indispensable pour protéger des vies humaines. Nous demandons de nouveau qu'une enquête approfondie soit menée sur la mort de la journaliste Shireen Abu Akleh, tuée alors qu'elle couvrait une opération de sécurité israélienne en Cisjordanie occupée. L'Union européenne condamne fermement les récents attentats terroristes en Israël, ainsi que toutes les formes de terrorisme, et reste déterminée à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Après avoir écouté le Coordonnateur spécial plus tôt dans la journée, je tiens aussi à appeler les parties à mettre fin à ce cercle vicieux de violence, dans lequel tout le monde sera perdant. Il ne s'agit pas seulement d'un problème de sécurité, mais également d'une question qui doit être réglée par la mobilisation et le dialogue politiques.

L'Union européenne se déclare de nouveau fermement opposée à la politique et aux activités de colonisation d'Israël, y compris à Jérusalem-Est et alentour, et en particulier dans les zones sensibles telles que la zone E1. Les expulsions, les transferts forcés, notamment à Massafer Yatta, les démolitions, y compris de projets financés par l'Union européenne, et les confiscations de maisons ne font qu'aggraver un climat déjà tendu et menacent la viabilité de la solution des deux États. Les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international. L'Union européenne ne reconnaîtra pas les modifications apportées aux frontières de 1967, à moins qu'elles ne soient acceptées par les parties. Nous demandons à Israël de mettre fin à l'extension continue des colonies, qui a atteint des sommets ces dernières années, aux expulsions, aux démolitions et aux transferts forcés. Nous invitons Israël à permettre une amélioration tangible de la liberté de circulation et d'accès pour les Palestiniens, de permettre une construction accélérée de la Palestine, ainsi que le développement social et économique dans la zone C, et d'inverser la détérioration des conditions de vie des Palestiniens dans cette zone. L'Union européenne condamne fermement la violence exercée par les colons et demande que les auteurs des actes de violence en répondent.

Nous rappelons l'importance particulière des Lieux saints et appelons au maintien du statu quo établi en 1967 pour le mont du Temple/Haram el-Charif, conformément aux accords antérieurs et dans le respect du rôle particulier dévolu à la Jordanie. Soulignant la nécessité de respecter aussi le statu quo pour les lieux saints chrétiens, qui font l'objet de pressions croissantes, l'Union européenne rappelle qu'il importe de maintenir une coexistence pacifique entre les trois religions monothéistes. Nous suivrons de près l'évolution de la situation et ses implications sur le terrain, et restons prêts à contribuer davantage à la protection et à la viabilité de la solution des deux États.

L'Union européenne condamne fermement les tirs de roquettes effectués sans discrimination par le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres groupes terroristes contre Israël. Nous déplorons la perte de vies

civiles lors de l'escalade de la violence à Gaza et dans ses environs en août. Nous engageons toutes les parties à prendre les mesures qui s'imposent pour faire advenir un changement fondamental de la situation politique, économique et en matière de sécurité dans la bande de Gaza, y compris la fin du bouclage et une ouverture totale des points de passage, tout en prenant en compte les préoccupations de sécurité légitimes d'Israël.

L'Union européenne continuera à demander à l'Autorité palestinienne d'organiser sans plus tarder des élections nationales libres, transparentes et ouvertes à tous. Elle exhorte toutes les factions palestiniennes à participer de bonne foi au processus de réconciliation, à adhérer aux accords antérieurs, à renoncer à la violence et au terrorisme, à reconnaître le droit d'Israël d'exister et à s'engager à respecter les principes démocratiques, y compris l'état de droit. Des institutions palestiniennes démocratiques, fondées sur le respect de l'état de droit et des droits humains, sont essentielles pour le peuple palestinien et, en définitive, pour la solution des deux États. À cet égard, l'Union européenne soutient le processus de réconciliation intrapalestinienne et se félicite des récentes mesures prises à cette fin à Alger le 13 octobre.

Toutes les parties doivent permettre à la société civile palestinienne de s'acquitter de son importante mission sans entrave, et la liberté d'expression doit être respectée. L'Union européenne rappelle la nécessité de faire en sorte que les responsables de la mort de Nizar Banat rendent des comptes. Nous sommes fiers de notre appui continu à la société civile, qui contribue aux efforts de paix et au renforcement de la confiance entre Israéliens et Palestiniens. Nous demandons à Israël de s'abstenir de toute action qui empêcherait ces organisations de poursuivre l'action essentielle qu'elles mènent en matière de droits humains et dans les domaines humanitaire et de développement dans le Territoire palestinien occupé. Nous exhortons les parties à s'abstenir d'utiliser les lois antiterroristes pour saper l'action précieuses de la société civile et de ses membres ainsi que leurs efforts pour faire appliquer le principe de responsabilité.

Nous saluons les mesures visant à améliorer les moyens de subsistance des Palestiniens, et appelons à la mise en œuvre des engagements pris lors de la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui s'est tenue à New York en septembre.

Jusqu'à ce qu'une solution juste, équitable, convenue, réaliste et conforme au droit international soit

trouvée à la question des réfugiés, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) reste vital pour fournir la protection nécessaire et les services essentiels aux réfugiés palestiniens, appuyant ainsi la paix et la stabilité dans la région. L'Union européenne continuera à soutenir l'UNRWA dans tous ses secteurs d'activité, y compris à Jérusalem-Est.

J'en viens brièvement à la situation en Syrie. Il est essentiel que la communauté internationale continue à rechercher une solution politique durable et globale en Syrie. Une solution durable au conflit continue de dépendre d'une transition politique véritable et inclusive, avec la participation pleine, égale et véritable des femmes, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe). L'Union européenne demeure fermement attachée à cet objectif et appuie pleinement les efforts constants déployés par l'Envoyé spécial de l'ONU, M. Pedersen, pour que des progrès soient enregistrés concernant tous les aspects de la résolution 2254 (2015), y compris son approche par étapes, afin que le processus politique avance et que les travaux de la Commission constitutionnelle reprennent.

Nous soulignons qu'aucune normalisation, levée des sanctions ou reconstruction ne sera possible tant que le régime syrien ne s'engagera pas dans une transition politique crédible, durable et inclusive, dans le cadre de la résolution 2254 (2015). Le régime syrien doit également coopérer pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et ses enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques dans le conflit, y compris dans l'attaque de Douma. L'Union européenne, en tant que membre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, continuera à œuvrer pour que les responsabilités soient pleinement établies à cet égard.

Toutes les parties responsables de violations du droit international et de violations et abus du droit des droits humains doivent rendre des comptes. L'application du principe de responsabilité et la justice pour les victimes sont essentielles pour une Syrie stable et pacifique. Nous réitérons notre appel pour que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en Syrie. En l'absence de justice internationale, les actions actuellement intentées, le cas échéant, pour crimes de guerre devant des juridictions nationales dans plusieurs États membres de l'Union européenne représentent une contribution importante pour que justice soit rendue,

tout comme l'initiative canado-néerlandaise visant à demander des comptes à la Syrie pour violation de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Nous continuerons à appuyer les efforts qui sont faits pour rassembler des éléments de preuve en vue de futures actions en justice, notamment par le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, ainsi que les travaux de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne.

Le Secrétaire général a récemment publié un rapport, intitulé « Personnes disparues en République arabe syrienne » (A/76/890), qui étudie les moyens d'appuyer les efforts déployés afin de faire la lumière sur le sort des personnes disparues en République arabe syrienne, d'identifier les restes humains et de fournir un mécanisme de soutien aux familles des personnes disparues. Nous nous félicitons du rapport et de ses conclusions, nous sommes fermement déterminés à connaître le sort des personnes disparues et nous examinerons positivement les propositions de soutien d'un nouveau mécanisme.

Les civils doivent être protégés en toutes circonstances. L'Union européenne se fait l'écho des appels lancés par le Conseil de sécurité en faveur de l'instauration d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale. Nous rappelons qu'il faut remédier aux causes profondes de la crise des réfugiés et des déplacés en mettant en œuvre la résolution 2254 (2015). L'Union européenne continue de mettre en garde contre tout nouveau déplacement de population à l'intérieur de la Syrie, et appelle l'attention sur le fait que ces déplacements pourraient être utilisés pour opérer des transformations sociales et démographiques. Les Syriens réfugiés dans les pays voisins ne peuvent toujours pas rentrer chez eux car les conditions d'un retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité, conformément aux paramètres définis par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et au droit international, ne sont pas encore remplies. Il incombe au régime syrien de lever ces obstacles. Nous ne pourrions appuyer les retours que lorsque ces conditions seront satisfaites.

Nous félicitons les pays voisins de la Syrie d'avoir accueilli un grand nombre de réfugiés syriens depuis plus d'une décennie, et nous appelons tous les

dirigeants à s'abstenir de discours porteurs de division. L'Union européenne et ses États membres sont les principaux donateurs et ont fourni 25 milliards d'euros pour répondre aux besoins découlant de la crise syrienne au cours de la dernière décennie, dont plus de 4,8 milliards d'euros à la sixième Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, plus de 3,1 milliards d'euros provenant de la Commission européenne et 1,7 milliard d'euros des États membres de l'Union.

Il n'en reste pas moins que les besoins humanitaires en Syrie continuent d'augmenter. Quatre-vingt-dix pour cent des Syriens vivent sous le seuil de pauvreté et 55 % de la population est en situation d'insécurité alimentaire. On estime à 14,6 millions le nombre de personnes qui ont besoin d'une aide en Syrie, soit 1,2 million de plus qu'en 2021. Nous continuerons à manifester notre solidarité avec le peuple syrien, et nous prions la communauté internationale, en particulier les donateurs régionaux, d'accroître ses engagements.

Les projets de relèvement rapide sont importants pour la dignité du peuple syrien et pour son avenir. Les projets financés par l'Union européenne sont destinés aux personnes qui en ont réellement besoin et sont conçus pour elles. L'Union européenne ne financera pas les initiatives de relèvement rapide qui pourraient favoriser les transformations sociales et démographiques.

Les inquiétudes de la Türkiye pour sa sécurité du fait de la situation dans le nord de la Syrie doivent être apaisées par des moyens politiques et diplomatiques et non militaires, et dans le plein respect du droit international humanitaire.

La confirmation de la prolongation de l'autorisation accordée à l'ONU d'utiliser le poste frontière de Bab el-Haoua pour apporter de l'aide aux personnes touchées par le conflit est un impératif humanitaire. Sa prorogation en janvier 2023 est essentielle pour préserver le fonctionnement de cette voie d'approvisionnement vitale pour les populations du nord-ouest de la Syrie qui dépendent de cette assistance. L'Union européenne appuie sans réserve le maintien de ce mécanisme essentiel, et exhorte les membres du Conseil à respecter leur engagement en renouvelant la résolution pour une période plus longue afin que l'acheminement de l'assistance transfrontalière se poursuive jusqu'au milieu de l'hiver et au-delà.

L'Union européenne demeure attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'État

syrien, et invitons de nouveau toutes les parties au conflit, en particulier le régime syrien, à promouvoir une solution politique crédible, durable et inclusive, fondée sur la mise en œuvre pleine et entière de la résolution 2254 (2015), seul moyen d'instaurer une paix durable en Syrie.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Ben Lagha (Tunisie) : Je suis ravi de vous voir, Madame la Présidente, aux commandes du Conseil de sécurité avec votre équipe féminine. Je saisis cette occasion pour vous féliciter, et féliciter le Gabon, pour votre présidence réussie du Conseil de sécurité, et vous souhaiter davantage de succès pendant le reste de votre mandat.

(l'orateur poursuit en arabe)

Je tiens tout d'abord à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé de ce matin. Il a dressé un tableau alarmant de l'escalade dangereuse dans les territoires palestiniens occupés, où des vies palestiniennes sont perdues et des civils palestiniens blessés, y compris des femmes et des enfants. Cette année s'est avérée être la plus sanglante depuis 2005. Nous sommes profondément inquiets et craignons que la situation ne devienne incontrôlable et ne se transforme en un cycle de violence et de destruction dans la région. Nous espérons que le Conseil de sécurité prendra des mesures pour empêcher que cela ne se produise.

Nous saluons les efforts déployés par M. Wennesland pour désamorcer la situation et promouvoir les perspectives de paix au Moyen-Orient. Nous soulignons que ces efforts doivent être appuyés par la communauté internationale, en particulier par le Conseil de sécurité.

Tout en condamnant de nouveau les pratiques agressives et systématiques israéliennes à l'endroit du peuple palestinien dans les territoires occupés, la Tunisie condamne les violations quotidiennes des droits des Palestiniens, les projets de colonisation, les politiques de déplacement forcé et les démolitions de maisons, et souligne la nécessité d'une action internationale urgente pour protéger les civils palestiniens et mettre fin à la violence et aux activités sauvages auxquelles se livrent les colons extrémistes en toute impunité et à l'usage excessif de la force par la Puissance occupante, notamment contre les femmes et les enfants. À cet égard, nous appelons le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités concernant ces graves violations, notamment

en assurant le suivi de la mise en œuvre de ses résolutions pertinentes, dont la plus récente est la résolution 2334 (2016), et en veillant à ce que la Puissance occupante réponde de ses violations. Les violations persistantes de ces résolutions par la Puissance occupante portent atteinte à la crédibilité du Conseil.

Nous appelons également la communauté internationale et les parties prenantes à contraindre la Puissance occupante à respecter le droit international et à mettre fin à ses pratiques répressives et à ses politiques discriminatoires et racistes envers le peuple palestinien. Cela étant, nous soulignons de nouveau la nécessité de mettre fin aux plans d'extension des colonies, au déplacement forcé des Palestiniens, à la confiscation de leurs maisons et de leurs terres et aux tentatives de modification du statut historique, démographique et juridique de Jérusalem, et de lever le siège imposé à la bande de Gaza.

La Tunisie appelle une fois de plus la communauté internationale à assumer ses responsabilités juridiques et morales envers le peuple palestinien en traitant toutes les questions liées à l'agression et aux droits des peuples avec les mêmes normes et critères. Le Conseil doit défendre les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies sans sélectivité. Dans cet ordre d'idées, mon pays souligne l'importance de l'appui de la communauté internationale à la demande de la Palestine de devenir Membre à part entière de l'ONU.

Malheureusement, l'impasse politique, la situation actuelle dans les territoires occupés et les tentatives entreprises au niveau international pour régler la question palestinienne en réagissant aux épisodes de violence sans se concentrer sur la cause principale de la situation, à savoir l'occupation, laissent présager de nouvelles violations, violences et escalades. Dans cette perspective, la Tunisie souligne que la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient ne peuvent être obtenues qu'au moyen d'un règlement juste, global et durable du conflit arabo-israélien, conformément au droit international et aux résolutions de la légitimité internationale, et que toute tentative d'imposer un fait accompli ne changera rien à cet égard, ne modifiera pas les faits historiques et juridiques et ne brisera pas la volonté des peuples de recouvrer leurs droits légitimes, qui sont imprescriptibles.

Nous attendons avec intérêt le renouvellement du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui lui permettra de continuer à jouer son rôle dans l'allègement des souffrances de plus de 5,5 millions

de réfugiés palestiniens jusqu'à ce qu'une solution juste et durable soit trouvée à la question des réfugiés palestiniens. Nous soulignons également combien il importe de remédier complètement au déficit budgétaire chronique de l'Office et d'envisager des solutions à long terme pour assurer la viabilité de ses finances afin de ne pas perturber les services essentiels qu'il fournit.

En ce qui concerne les affaires intérieures de la Palestine, mon pays se félicite de la signature de la Déclaration d'Alger par nos frères palestiniens à la Conférence d'unification des rangs palestiniens pour parvenir à l'unité nationale palestinienne. Nous apprécions le rôle joué à cet égard par l'Algérie, pays frère.

Pour terminer, la Tunisie réaffirme son appui résolu à la juste cause palestinienne et son soutien permanent au peuple palestinien frère dans la défense de ses droits légitimes, au premier rang desquels figure la création de son État souverain indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Équateur.

M. Espinosa Cañizares (Équateur) (*parle en espagnol*) : Dans ce débat public portant sur la situation au Moyen-Orient, je n'évoquerai que la question palestinienne.

Nous remercions le Coordinateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé. Nous déplorons la détérioration de la situation et exprimons notre préoccupation quant aux actes de violence signalés.

L'Équateur réaffirme sa solidarité avec la Palestine et renouvelle son attachement à l'atténuation de la difficile situation dans laquelle se trouve son peuple, ce qui ne sera possible que grâce à une solution politique, pacifique, définitive et juste pour les parties, fondée sur l'existence de deux États, la Palestine et Israël, à l'intérieur des frontières reconnues de 1967.

Il est essentiel que tous les actes de violence contre la population civile – y compris les actes de terreur, de provocation et de destruction – cessent et que la vie et la sécurité des personnes soient respectées, conformément aux obligations découlant du droit international humanitaire.

L'Équateur demande qu'il soit mis fin à la spirale de la violence et réaffirme sa conviction que les deux parties ont le droit de vivre en paix et dans la dignité. L'hostilité entre les parties, qui conduit à la destruction

et à la mort, est inacceptable, d'autant plus que les deux nations sont tenues de respecter les normes du droit international.

Tout en réaffirmant la validité de toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur cette question, nous appelons toutes les parties à faire des efforts collectifs pour entamer des négociations crédibles et intensifier les efforts diplomatiques régionaux et internationaux pour parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Nous sommes profondément préoccupés par la poursuite des activités de peuplement, qui compromettent les perspectives de concrétiser la solution des deux États et rendent plus difficile une reprise des négociations.

Enfin, nous réitérons l'appel lancé aux deux parties par le Conseil dans la résolution qui est l'objet de la présente séance pour qu'elles fassent preuve de calme et de retenue, ainsi que de volonté politique, et agissent dans le respect du droit international, notamment du droit international humanitaire.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Razali (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat public. La Malaisie tient également à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé.

Mon pays s'associe à la déclaration faite par le représentant du Pakistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique.

Cette année a été l'une des plus horribles pour les Palestiniens dans le Territoire palestinien occupé, en particulier ces dernières semaines. Aujourd'hui, nous avons reçu de nouvelles informations faisant état de meurtres impitoyables de personnes innocentes, y compris d'enfants, d'expulsions forcées, de démolition de maisons et de confiscation de terres. Cela est absolument choquant, et le message est clair. La situation ne cesse de s'aggraver sur le terrain, et il n'y a pas de solution durable en vue.

Le Conseil de sécurité ne peut pas continuer à garder le silence ou à se montrer peu disposé à agir. Il doit assumer ses responsabilités pour assurer la protection du peuple palestinien et demander des comptes aux auteurs de ces actes. L'impunité persistante dont jouit Israël, y compris celle de ses colons illégaux, est intenable et met en péril les progrès importants déjà

accomplis grâce aux efforts internationaux, en vue de garantir la reddition des comptes pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

En continuant de faire fi de ses obligations, la Puissance occupante non seulement déshonore le Conseil et lui manque de respect, mais met également en danger les perspectives politiques. Son attitude réfractaire reflète également son manque de volonté d'œuvrer à une solution juste pour une paix durable dans la région. La Malaisie demande au Conseil de sécurité d'exhorter Israël à mettre fin à son occupation coloniale illégale et à son régime d'apartheid, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil, notamment les résolutions 904 (1994) et 2334 (2016).

La Malaisie est pleinement engagé en faveur de l'amélioration du sort du peuple palestinien et continuera d'œuvrer pour l'exercice effectif de ses droits inaliénables à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté. Nous sommes fermement convaincus que la fin de ce conflit de longue date passe par la concrétisation de la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État de Palestine.

La Malaisie appuie également l'action menée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour fournir une assistance aux réfugiés palestiniens, notamment par un financement sûr. Nous restons déterminés à mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer la sécurité, la protection et le bien-être du peuple palestinien.

Il est grand temps que la communauté internationale reconnaisse le statut d'État de la Palestine, en tant que membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Ce traitement injuste et cette injustice persistent depuis trop longtemps. Il faut mettre fin à ces 74 années de souffrances. Le peuple palestinien mérite de vivre librement dans la paix et la dignité en tant que membre légitime de cette communauté de nations.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Les événements de ces derniers mois continuent de briser nos espoirs de parvenir à une solution globale à l'avenir. À l'instar d'autres États Membres, nous demeurons gravement préoccupés par la poursuite de la violence dans le Territoire palestinien occupé, qui fait payer un lourd tribut aux civils. Le cycle de vives tensions observées

en août nous rappelle les affrontements qui ont eu lieu à Gaza l'année dernière. Nous nous félicitons du cessez-le-feu qui a permis d'éviter une guerre à grande échelle.

Toutefois, le dernier cycle de tensions à Gaza et les affrontements incessants en Cisjordanie, dont les plus récents remontent à quelques jours seulement, ne font que mettre en évidence l'instabilité persistante de la situation. En l'absence d'une solution globale, juste et durable, ce n'est qu'une question de temps avant que ne commence le prochain cycle de violence.

Pour éviter un tel scénario inquiétant, toutes les parties concernées doivent œuvrer en faveur des négociations et relancer le processus de paix tant attendu. Nous demeurons convaincus qu'il n'y a pas d'autre option que la solution des deux États, qui prévoit la création de l'État de Palestine avec Jérusalem-Est pour capitale, coexistant pacifiquement avec l'État d'Israël, avec des frontières sûres et internationalement reconnues, sur la base des frontières d'avant 1967 et d'un règlement négocié, et conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Nous saluons la déclaration du Premier Ministre israélien Yair Lapid devant l'Assemblée générale le mois dernier, qui a confirmé son soutien à la solution des deux États (voir A/77/PV.8). Nous nous félicitons également de l'accord signé récemment en Algérie entre les Palestiniens, qui prévoit des élections à l'avenir. Ce qu'il nous faut maintenant, ce sont des mesures concrètes pour transformer cette vision en réalité. À cet égard, je voudrais insister sur trois points.

Premièrement, la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) est essentielle pour créer un environnement propice aux négociations ou à tout processus vers la paix. La violence, les activités de peuplement, les démolitions de biens et les expulsions doivent cesser. Comme nous avons l'avons souligné à maintes reprises, la création par Israël de colonies de peuplement en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit, constitue une violation flagrante du droit international et des résolutions de l'ONU et compromet la possibilité de créer un État palestinien viable et d'un seul tenant. Le recours à une force excessive ne pourra jamais apporter une paix durable, mais ne fera qu'attiser la violence. La sécurité d'Israël doit être respectée, mais il est dans l'intérêt de la sécurité d'Israël de mettre en œuvre la résolution 2334 (2016), ainsi que les autres résolutions pertinentes de l'ONU.

Deuxièmement, la communauté internationale, en particulier les principaux acteurs du processus de paix, doit s'engager à œuvrer en faveur d'une solution durable. Nous pensons qu'il faut recourir à tous les canaux diplomatiques, qu'il s'agisse de l'Initiative de paix arabe ou du Quatuor pour le Moyen-Orient. Nous appuyons également toutes les initiatives proposées par les membres de la communauté internationale dans ce sens.

Troisièmement, l'assistance aux Palestiniens doit continuer à figurer parmi les priorités de la communauté humanitaire internationale, même dans ce contexte d'instabilité économique mondiale et de pénurie de fonds. À cet égard, nous saluons les efforts que continuent de déployer différents donateurs et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour apporter au peuple palestinien l'aide dont il a tant besoin.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Alwasil (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de faire la présente déclaration au nom des membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), à savoir les Émirats arabes unis, le Royaume de Bahreïn, le Royaume d'Arabie saoudite, le Sultanat d'Oman, l'État du Qatar et l'État du Koweït.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, qui est vraiment une question de grande importance pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

Les pays du CCG ont toujours été de fervents partisans de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient. En conséquence, ils affirment leur ferme position en faveur de la question palestinienne et l'importance de trouver rapidement une solution juste qui garantisse les droits légitimes du peuple palestinien. Les pays du CCG réaffirment le caractère central de la question palestinienne, leur soutien à la souveraineté du peuple palestinien sur l'ensemble des territoires palestiniens occupés depuis juin 1967, et à la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, qui garantisse les droits des réfugiés palestiniens, conformément à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions de la légitimité internationale, en mettant l'accent sur la nécessité d'activer les efforts de la communauté internationale pour résoudre le conflit de manière à garantir tous les droits légitimes du peuple palestinien frère.

Les pays du CCG condamnent et rejettent l'escalade de l'agression contre la ville de Jérusalem et l'intensification de la politique de déplacement forcé à Cheik Jarrah, Silwan et dans d'autres zones. Ils demandent à la communauté internationale d'intervenir pour mettre fin au ciblage de la présence palestinienne dans la ville de Jérusalem ; aux efforts visant à modifier sa nature juridique, sa démographie et les dispositions spéciales relatives aux lieux saints islamiques ; et aux tentatives d'imposer la souveraineté israélienne sur Jérusalem, en violation flagrante du droit international, des résolutions de la légitimité internationale et des accords existants conclus à cet égard. Nous affirmons la nécessité de s'abstenir de mesures unilatérales. Les pays du CCG condamnent également dans les termes les plus forts les incursions répétées de colons israéliens au Haram el-Charif avec le soutien, la protection et la participation des forces d'occupation israéliennes. Il s'agit d'une violation des lieux saints musulmans et d'une provocation permanente des sentiments de millions de musulmans dans le monde.

Les pays du CCG rejettent et condamnent les politiques et les mesures de colonisation israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris l'annexion de terres, la construction et l'expansion des colonies, le mur de séparation, le déplacement forcé de la population palestinienne et la démolition des biens, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international et des résolutions des organes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016), l'avis consultatif de 2004 de la Cour internationale de Justice et la quatrième Convention de Genève de 1949.

Les pays du CCG continuent de soutenir nos frères palestiniens en appuyant les efforts politiques et juridiques de l'État de Palestine pour asseoir son indépendance sur sa terre occupée. Nous continuerons également à soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dans le cadre de la position ferme et solidaire du CCG en faveur du peuple palestinien.

Pour finir, les pays du CCG soulignent que les autorités d'occupation israéliennes doivent répondre de toute urgence aux appels à la paix et s'efforcer d'engager de bonne foi des négociations sérieuses afin de parvenir à la paix sur la base de la solution des deux États et de garantir la stabilité dans la région du Moyen-Orient.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Nasir (Indonésie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer par énoncer quelques faits. Premièrement, malgré la dégradation de la situation dans les territoires palestiniens occupés, le Conseil reste paralysé. Deuxièmement, alors que le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et d'autres titulaires de mandats des Nations Unies ont à d'innombrables occasions fourni des informations factuelles décourageantes en provenance du terrain, le Conseil choisit de rester indifférent. Troisièmement, quelle que soit la force avec laquelle les États Membres demandent la fin des violations flagrantes par Israël de diverses lois internationales, le Conseil reste silencieux.

Face à cette inaction, l'Indonésie reste inébranlable. Nous sommes ici aujourd'hui, et il est certain que nous y serons encore, pour frapper à la porte du Conseil, encore et encore et encore, faire appel à la conscience des membres du Conseil et presser le Conseil d'agir de manière décisive. À cet égard, je tiens à mettre en avant les points suivants.

Premièrement, nous demandons au Conseil d'agir pour mettre fin aux atrocités et aux violations des droits humains commises par Israël dans les territoires illégalement occupés. Les violations des droits humains et la violence sur le terrain ont entraîné le plus grand nombre de victimes civiles de ces dernières années. Depuis plus d'un demi-siècle, le peuple palestinien vit sous la contrainte. Il est privé de son droit inaliénable à l'autodétermination et a perdu leur souveraineté sur ses propres ressources naturelles. L'inaction du Conseil a envoyé un signal fort d'acceptation et un sentiment de normalisation de l'occupation israélienne et de la violence contre les Palestiniens. Le Conseil doit changer de cap et prendre des mesures pour alléger le fardeau des Palestiniens sous occupation. Nous demandons à la communauté internationale de continuer à fournir une aide là où elle est nécessaire, y compris un soutien politique et financier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Deuxièmement, peu de choses ont été faites en ce qui concerne Israël, qui met en œuvre des politiques visant à créer des modifications géographiques et démographiques irréversibles sur le terrain. De plus, les implantations illégales et les provocations contre les Lieux saints ont créé une instabilité supplémentaire et une violence généralisée. Nous ne voyons aucun signe d'une volonté de mettre fin aux mesures unilatérales et

illégalles contre les Palestiniens, ni aucun effort sérieux pour traduire les responsables en justice. Un sentiment d'impunité subsistera si le Conseil ne fait rien pour que les auteurs de ces actes et la Puissance occupante assument leurs responsabilités en vertu du droit international.

Troisièmement, le Conseil doit activement rechercher une percée pour la reprise du processus de paix. Le Quatuor a prouvé qu'il avait ses limites. Nous devons ouvrir de nouvelles voies et faire preuve d'innovation pour concevoir un processus de paix crédible qui fonctionne pour toutes les parties. Nous devons rester résolus à maintenir la solution des deux États comme seule option pour résoudre la question palestinienne. Nous devrions créer des opportunités, y compris des faits nouveaux dans le processus d'unité nationale et de réconciliation palestiniennes. L'Indonésie est prête à contribuer et à faire avancer le processus au sein des Nations Unies afin de préserver la solution des deux États.

L'Indonésie estime que l'inaction continue du Conseil constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous avons besoin d'une solution globale et durable pour la question de Palestine, qui se pose depuis longtemps, dans le cadre de la solution des deux États, fondée sur des paramètres convenus au niveau international et sur les résolutions pertinentes des organes de l'ONU. Ce n'est qu'ainsi que le peuple palestinien pourra jouir de son indépendance et de sa souveraineté, sans oppression.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'organisation du présent débat public trimestriel sur un sujet auquel notre pays attache une importance particulière, étant donné sa position historique fondée sur des principes et son soutien résolu à la juste cause de l'héroïque peuple palestinien. Nous nous félicitons également de l'exposé présenté par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous souscrivons également à la déclaration qui sera faite par la délégation de la République d'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Malheureusement, depuis la dernière séance organisée sur la question dans cette même salle et dans ce même format (voir S/PV.9099), la situation sur le terrain ne s'est en rien améliorée. Depuis lors, nous avons reçu une copie de deux communications envoyées au Président du Conseil de sécurité par l'Ambassadeur

de l'État de Palestine, dans lesquelles il présente des rapports constants qui constituent un dossier historique de l'agression brutale israélienne menée au cours des 20 dernières années.

C'est sur la base de ces communications, ainsi que des rapports que nous recevons périodiquement d'autres instances du système des Nations Unies, que nous affirmons une fois de plus aujourd'hui que la situation continue à se détériorer jour après jour, tandis que la souffrance du noble peuple palestinien, victime des attaques violentes des forces d'occupation israéliennes, se perpétue au fil du temps.

La peine collective imposée à la bande de Gaza, la plus grande prison du monde, qui fait l'objet d'un blocus criminel depuis plus de 15 ans, qui a entraîné une situation humanitaire désastreuse et des conditions socioéconomiques déplorables pour plus de 2 millions de Palestiniens, en est un exemple clair. Il faut rappeler dans ce contexte que le mois d'août a été marqué par une série de bombardements aériens aveugles par les forces israéliennes visant des zones résidentielles et même des camps de réfugiés situés dans la bande de Gaza. Cela a eu pour conséquence plus de morts, plus de douleur, plus de destructions et plus de déplacements forcés pour des dizaines de familles palestiniennes qui s'ajoutent à la longue liste des victimes de cette cruelle agression israélienne.

Cette situation est vraiment intenable. La communauté internationale, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, ne peut pas continuer à ne rien faire face aux politiques d'agression, d'occupation coloniale et d'apartheid menées par la Puissance occupante, qui, à ce jour, ont entraîné la mort de plus de 10 000 Palestiniens, dont au moins 2 000 enfants, au cours des 20 dernières années. Cet organe principal des Nations Unies a une responsabilité centrale, non seulement de maintenir la paix et la sécurité internationales, mais aussi de faire appliquer ses résolutions, qui sont juridiquement contraignantes pour tous les États qui souscrivent à la Charte fondatrice de l'Organisation.

À cet égard, nous estimons qu'il est essentiel de garantir un horizon politique permettant de mettre fin à l'occupation israélienne et d'instaurer une paix juste, durable et globale, conformément aux paramètres internationalement reconnus, au droit international et aux dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et sur la base de la solution des deux États vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité. Il est temps pour le peuple palestinien

de vivre, et pas seulement de survivre, sur ses propres terres ancestrales, qui sont aujourd'hui occupées illégalement et par la force. Pour ce faire, il est toutefois essentiel d'avancer avec un sentiment d'urgence dans au moins trois domaines critiques.

Premièrement, il faut mettre fin au cycle d'impunité actuel. Israël doit répondre devant la justice internationale des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre qu'il a commis au fil des ans. C'est précisément cette absence de responsabilité, soutenue par le cadre d'impunité internationale dont il bénéficie depuis longtemps grâce au gouvernement d'un de ses principaux partenaires, qui est également un membre permanent du Conseil de sécurité, qui a encouragé toutes ces pratiques et politiques criminelles qu'Israël mène quotidiennement, à ce jour, en toute impunité.

Deuxièmement, tant qu'il n'est pas mis fin à cette injustice historique et qu'il n'y a pas de progrès en termes d'application du principe de responsabilité, et tant que la Puissance occupante poursuit ses politiques de « tirer pour tuer », de bombardements aériens aveugles, de violence et de terreur systémique par les forces d'occupation et les colons israéliens, entre autres pratiques cruelles et inhumaines qui sont commises quotidiennement contre la population civile palestinienne, nous devons avancer sans plus attendre en vue de l'adoption des mesures prévues par le droit international humanitaire qui fournissent et garantissent une protection internationale à l'héroïque peuple palestinien.

Troisièmement, il faut mettre fin à la politique illégale de peuplement, aux expulsions, aux démolitions de maisons, à l'expropriation de terres palestiniennes, à la discrimination à l'égard des Palestiniens, aux arrestations et détentions arbitraires de civils palestiniens innocents, à la persécution des organisations de la société civile palestinienne, aux discours incendiaires qui ne font qu'encourager les groupes fanatiques et qui incitent notamment à commettre des crimes de haine ou des attaques contre des sites religieux, ainsi qu'à toutes les actions et mesures unilatérales. Nous sommes convaincus que tout cela contribuera non seulement à réduire les tensions et le cycle continu de la violence, mais aussi à mettre fin au conflit.

Pour sa part, le Venezuela ne peut que continuer à demander avec insistance à cet organe de jouer un rôle constructif dans la résolution pacifique du conflit israélo-palestinien, notamment en favorisant la création d'un climat propice à la reprise d'un dialogue politique nécessaire et de négociations crédibles, sérieuses et

directes entre les parties ; de s'acquitter du mandat qui lui a été confié par la Charte des Nations Unies ; et de faire respecter les dispositions de ses résolutions. Cet organe a le devoir éthique, politique et moral de mettre fin au deux poids, deux mesures et aux exceptionnalismes imaginaires.

Pour conclure, nous réaffirmons notre solidarité indéfectible avec le peuple palestinien, ainsi que notre position irrévocable en faveur de la défense de son indépendance et de son droit inaliénable à l'autodétermination et à la réalisation de ses aspirations nationales légitimes dans son propre État de Palestine libre, indépendant et souverain, à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et en tant que membre à part entière de l'Organisation. Le Conseil de sécurité ne peut continuer à retarder la concrétisation des aspirations de l'héroïque peuple palestinien à la paix, à la justice et à la liberté.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

M^{me} Joyini (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Gabon d'avoir organisé cette séance pertinente sur l'un des conflits les plus longs du monde, la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Tor Wennesland, de son exposé éclairant sur les faits récents au Moyen-Orient et la question palestinienne.

Dans son rapport à l'Assemblée générale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, la Rapporteuse spéciale des Nations Unies, Francesca Albanese, déclare que depuis plus de 55 ans, l'occupation militaire israélienne

« a empêché la réalisation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, en violant chaque composante de ce droit et en poursuivant délibérément la « dépaletinisation » du territoire occupé » (A/77/356, par. 36).

Son rapport décrit en détail la violence, le racisme et les préjugés persistants auxquels les Palestiniens sont confrontés. Les femmes, les jeunes et les enfants ne sont pas épargnés par les politiques brutales qui ont été institutionnalisées par la Puissance occupante et qui touchent donc chaque segment de la société palestinienne, avec l'intention délibérée d'intimider les Palestiniens et de briser tout espoir en un avenir meilleur.

Nous le voyons tous les jours, notamment les récents raids à Naplouse et la violence persistante des colons illégaux contre le peuple autochtone de Palestine. Dans une récente déclaration affirmant qu'il est essentiel de mettre fin aux politiques d'apartheid pour parvenir à une solution des deux États en Palestine, cinq anciens ministres européens des affaires étrangères ont déclaré que les gouvernements israéliens successifs, y compris le gouvernement actuel, n'avaient aucune intention de prendre des mesures pour mettre fin à l'occupation prolongée et que « la communauté internationale a trop souvent gardé le silence et n'a pas agi face à de graves violations du droit international ». Ce n'est que lorsque les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne et d'autres dirigeants mondiaux cesseront de laisser toute latitude au Gouvernement israélien de violer le droit international que ce Gouvernement se mettra à respecter le droit international, la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité.

L'Afrique du Sud demeure très préoccupée par la situation à Gaza, surtout compte tenu de la récente offensive du mois d'août 2022 contre Gaza et de la déclaration de l'armée israélienne indiquant que l'opération « prendrait beaucoup de temps ». C'est dans ce contexte que nous approuvons la déclaration du Secrétaire général d'Amnesty International du 25 octobre, selon laquelle Israël doit faire l'objet d'une enquête de la Cour pénale internationale pour d'éventuels crimes de guerre. Ces attaques injustes tuent des femmes et des enfants innocents et font courir de graves risques à des civils innocents. Qui plus est, ces actions sont contraires au droit international, et Israël doit être tenu pour responsable de la violation du droit international des droits humains et du droit international humanitaire.

En tant que membres de la communauté internationale, les États Membres ont l'obligation de veiller à ce que le droit international ne soit pas violé sans discernement et de faire cesser de toute urgence les attaques répétées des forces d'occupation israéliennes contre des civils innocents alors qu'elles poursuivent leur blocus à Gaza.

Des efforts concertés doivent être déployés au niveau international pour trouver une solution juste à la question de Palestine. En plus de permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination, refusé par le colonialisme et l'occupation, cela contribuera en fin de compte à l'instauration de la paix dans la région. Il est donc impératif de donner un nouveau souffle à l'action internationale et de rechercher les

voies de la justice. Nous devons intensifier l'appel à une action internationale, où l'ONU jouerait un rôle de premier plan pour trouver une solution basée sur un règlement juste, avec des lois justes fondées sur les droits. En tant que communauté internationale, nous devons rechercher une solution qui promeuve l'égalité et l'équité pour toutes celles et tous ceux qui ont le droit de vivre dans les territoires d'Israël et de Palestine. En l'absence de celles-ci, la sécurité, la dignité et la prospérité ne seront pas atteintes.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alenezi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous adresser, Madame la Présidente, ainsi qu'aux membres de la délégation gabonaise, nos félicitations pour votre bonne conduite des travaux du Conseil de sécurité durant le mois d'octobre. Je remercie aussi sincèrement le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son précieux exposé. Nous réitérons notre appui à son action, ainsi qu'à tous ses efforts visant à apaiser la situation et à rétablir la stabilité dans la région.

La délégation de mon pays s'associe à la déclaration faite par le représentant du Royaume d'Arabie saoudite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous avons suivi les récents faits nouveaux inquiétants et la dangereuse escalade observés dans les territoires palestiniens occupés en raison des crimes et des attaques systématiques commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien frère. La mosquée Al-Aqsa fait toujours l'objet de violations répétées, que ce soit par les forces d'occupation israéliennes ou par les colons. L'État du Koweït réitère ses fermes condamnation et dénonciation de ces pratiques agressives, qui représentent une provocation aux sentiments des musulmans du monde entier et une menace explicite à la liberté de culte dans la mosquée Al-Aqsa, en plus d'être un maillon supplémentaire dans la chaîne des violations flagrantes de toutes les chartes internationales et résolutions de la légitimité internationale, ainsi qu'un élément destructeur pour les piliers de la stabilité dans la région et un stimulant des sentiments de haine, d'extrémisme et de violence.

L'État du Koweït condamne également dans les termes les plus forts les incursions incessantes des autorités d'occupation israéliennes dans les villes palestiniennes, notamment Naplouse et Ramallah, ainsi que les attaques brutales commises dans ces villes il y a

plusieurs jours, lesquelles ont fait des dizaines de morts et de blessés parmi nos frères palestiniens. Nous mettons en garde contre les conséquences de cette dangereuse escalade militaire, dont la responsabilité sera portée par les autorités d'occupation israéliennes, et qui menacent la sécurité et la stabilité de la région.

Nous appelons la communauté internationale à prendre des mesures immédiates et urgentes pour assurer la protection du peuple palestinien frère, et demandons au Conseil de sécurité d'assumer les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. Les forces d'occupation israéliennes doivent être tenues pleinement responsables des conséquences de leurs crimes et de leurs pratiques illégales et provocatrices à Jérusalem et au Haram el-Charif, ainsi que des violations commises contre le peuple palestinien sans défense sur sa propre terre et dans ses propres lieux saints. Combien de temps encore la machine à tuer israélienne continuera-t-elle à prendre la vie de Palestiniens sans défense, sans dissuasion ni application du principe de responsabilité de la part de la communauté internationale ? Jusqu'où iront les multiples violations commises par la force d'occupation israélienne aux yeux du monde entier ? Combien de temps le Conseil de sécurité permettra-t-il à Israël, Puissance occupante, de poursuivre ses actions, ses pratiques et ses violations comme s'il était au-dessus des lois ?

Les attaques et les crimes commis par les forces d'occupation israéliennes font partie d'une série de violations des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016), qui soulignent le statut spécial inviolable de Jérusalem et déclarent nulle et non avenue toute action visant à modifier sa nature démographique. La Puissance occupante doit respecter le statu quo historique et juridique au Haram el-Charif.

Des comptes n'étant pas demandés à la Puissance occupante pour les violations quotidiennes et systématiques commises à l'intérieur des territoires palestiniens occupés, et étant donné l'exploitation de cette réalité par la Puissance occupante pour priver le peuple palestinien de ses droits légitimes et s'emparer de ses terres, de ses richesses et de ses moyens de subsistance, compromettant ainsi les chances de parvenir à une paix juste, il est devenu urgent de cesser d'agir comme si les droits du peuple palestinien étaient exclus des règles et dispositions du droit international. Nous soulignons la nécessité de garantir l'application du principe de responsabilité et la justice pour le peuple palestinien sans défense.

L'État du Koweït réaffirme son plein appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, tout en étant convaincu qu'il joue un rôle vital et important pour atténuer les souffrances des réfugiés palestiniens dans ses cinq zones d'intervention. Nous appelons la communauté internationale à continuer de soutenir l'Office pour qu'il puisse continuer de fournir ses services de santé, d'éducation et de secours.

En outre, nous saluons l'annonce faite par l'Australie de sa décision d'annuler la reconnaissance de Jérusalem-Ouest comme capitale présumée de l'occupation israélienne par son administration précédente. Cette décision constituera un soutien aux efforts menés au niveau international, une adhésion au droit international, un rempart pour les résolutions pertinentes des organes de l'ONU et contribuera à la réalisation d'une paix juste et globale. Nous appelons les pays qui ont reconnu Jérusalem comme la prétendue capitale de l'occupation israélienne à faire de même en revenant sur leurs décisions, qui violent la légitimité internationale.

Je termine en rappelant que le 29 novembre, nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je saisis cette occasion pour renouveler le soutien des dirigeants, du Gouvernement et du peuple de l'État du Koweït au peuple palestinien frère et notre solidarité historique et de principe avec sa juste cause. Le Koweït salue leur fermeté et leur lutte légitime contre l'occupation afin d'obtenir leurs pleins droits politiques légitimes. Nous réaffirmons également notre adhésion à la position arabe, islamique et internationale, qui affirme que la paix est l'option stratégique et qu'une solution permanente, globale et juste est fondée sur la solution des deux États, conformément aux mandats convenus définis dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe, d'une manière qui permette au peuple palestinien d'obtenir tous ses droits politiques légitimes et de créer un État indépendant sur ses terres, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à M. Abdelaziz.

M. Abdelaziz (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de commencer ma déclaration en vous félicitant, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, et de remercier M. Tor Wennesland pour l'exposé remarquable qu'il a présenté au Conseil aujourd'hui. Nous souscrivons à la

déclaration du Groupe des États arabes qui sera faite par le représentant de la République d'Iraq.

La question palestinienne est au cœur des travaux de la Ligue des États arabes, car il s'agit de la principale question arabe, selon les décisions, les déclarations et les initiatives des sommets arabes, ainsi que des réunions et des comités ministériels de la Ligue arabe depuis sa création en 1945, en plus des résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

L'exposé d'aujourd'hui sur l'application de la résolution 2334 (2016) ayant indiqué une escalade de la gravité de la situation dans les territoires occupés d'une manière qui laisse présager un danger imminent, la Ligue des États arabes estime que le Conseil doit réévaluer la manière de traiter la question palestinienne.

Il est illogique, ou contraire aux règles de la légitimité multilatérale internationale, de lire, rapport après rapport de l'ONU, qu'Israël continue à mettre en œuvre ses politiques de colonisation féroce, en violation flagrante de la résolution 2334 (2016) depuis son adoption en 2016, et à tuer et réprimer le peuple palestinien sans défense. Le Conseil n'a pris aucune mesure punitive pour contraindre Israël à respecter ses résolutions. Il est tout aussi illogique qu'Israël pratique un opportunisme grossier en condamnant l'occupation par la Fédération de Russie de certaines parties du territoire de l'Ukraine alors qu'il occupe avec arrogance l'ensemble du territoire de l'État de Palestine, en violation de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale de 1947, qui a établi et adopté la solution des deux États. Il s'agit également d'un défi flagrant aux nombreuses résolutions du Conseil visant à lancer des négociations directes en vue de la création d'un État palestinien indépendant, avec Al-Qods al-Charif pour capitale. Israël cherche également à imposer sa souveraineté sur Al-Qods al-Charif et le reste des territoires palestiniens occupés, où il poursuit au fil des ans ses massacres en violation flagrante des résolutions successives du Conseil, sans que le moindre compte lui soit demandé.

Il n'est pas non plus logique d'interpréter l'indication donnée par Israël dans sa déclaration d'aujourd'hui selon laquelle la normalisation de ses relations avec certains pays arabes signifie l'abandon de la centralité de la question palestinienne dans le monde arabe ou l'abandon du principe de la solution des deux États, qui a régi et continuera de régir le processus de paix dans la région, ou même comme une transformation du principe « terres contre paix » en principe « paix contre paix ». Le territoire palestinien est précieux pour tous les

Arabes, quelle que soit leur orientation politique. Nous devons toujours nous rappeler que l'État et le territoire palestiniens étaient et resteront la base de l'Initiative de paix arabe, lancée par le Sommet arabe, sous les auspices du Royaume d'Arabie saoudite, à Beyrouth en 2002. Cette initiative a été inaugurée il y a 20 ans aujourd'hui. Le Royaume d'Arabie saoudite et la Ligue des États arabes cherchent ensemble, avec le soutien de l'Union européenne et d'autres parties, à la relancer et à la replacer au centre des événements comme la plus pratique des initiatives dans le respect des règles de la légitimité internationale. Cette initiative était et reste le principe directeur du processus de paix, quels que soient les changements de dirigeants et de gouvernements.

Après avoir entendu la déclaration faite par S. E. le Ministre hongrois des affaires étrangères au Conseil aujourd'hui, et pour démontrer la crédibilité des pays arabes et leur respect de l'équilibre requis dans le traitement des règles contraignantes de la légitimité internationale, les pays arabes ont voté pour les deux résolutions de l'Assemblée générale sur l'Ukraine, envoyant à la communauté internationale un message clair selon lequel les pays arabes rejettent l'occupation des terres d'autrui par la force. Les pays arabes ont également voté et voteront pour toutes les résolutions demandant la fin de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et l'ouverture de négociations de paix sérieuses entre les parties israélienne et palestinienne sur la base de la solution des deux États, du principe « terres contre paix », de l'Initiative de paix arabe et des résolutions pertinentes du Conseil. Ils voteront également pour d'autres décisions et résolutions politiques, économiques et sociales adoptées sur la question palestinienne par les organes principaux de l'ONU, notamment celles qui prolongent de trois ans le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. C'est la crédibilité qui fait malheureusement défaut à Israël et aux autres pays qui le soutiennent.

Il ne suffit pas que les dirigeants israéliens et leurs partisans à l'Assemblée générale expriment leur soutien à la solution des deux États ; ils doivent s'efforcer de traduire les paroles en actes concrets en engageant des négociations sérieuses avec le partenaire palestinien, sur la base de ce principe important et conformément au mandat de la légitimité internationale. Le Conseil de sécurité, et plus particulièrement le Quatuor international, jouent un rôle très important dans l'allumage de la première étincelle de ces négociations, qui a conduit à la conférence internationale maintes fois réclamée le

Président palestinien, Abou Mazen, devant le Conseil et devant l'Assemblée générale.

Jusqu'à ce que cela se produise, et pour que les dirigeants et le peuple palestiniens ne perdent pas espoir ou que les choses ne soient pas au bord de l'explosion ou hors de contrôle – et après que nous avons tous entendu la déclaration faite par le Président Mahmoud Abbas dans le débat général de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale et les appels amers qu'elle contenait à cet égard (voir A/77/PV.10) – des décisions et des mesures urgentes doivent être prises au niveau international pour garantir l'élargissement du cercle de la reconnaissance internationale de l'État de Palestine et pour que l'État de Palestine se voie accorder le statut de Membre à part entière de l'ONU. Cela permettrait de protéger le peuple palestinien sans défense, tout en soutenant les efforts consentis par le Royaume hachémite de Jordanie et le Royaume du Maroc pour protéger les lieux saints de l'islam contre l'oppression des forces et des colons israéliens. Cela permettrait également de s'assurer qu'Israël ne promulgue pas de lois perpétuant le régime d'apartheid contre le peuple palestinien ou la loi de l'État juif, qui a été rejetée par le monde arabe et la communauté internationale, et qu'Israël ne répète pas l'assassinat injustifié de journalistes palestiniens qui dénoncent les violations israéliennes.

Il faut également amener Israël à s'abstenir d'empêcher les habitants de Jérusalem de participer aux élections locales, surtout après le soutien international et régional apporté à la Déclaration d'Alger adoptée ce mois-ci et à la signature de l'accord pour la réunification et la réconciliation nationale du peuple palestinien, qui ouvrira la voie à la tenue des élections palestiniennes retardées, avec le soutien de l'Égypte, du Qatar, d'autres pays arabes et d'autres parties œuvrant à la réconciliation palestinienne.

Le système multilatéral international a souffert et continue de souffrir de la pratique du « deux poids, deux mesures » et de ses conséquences dans le travail des organes des l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité. Le temps est venu pour le Conseil de comprendre que sa crédibilité est en jeu ; que l'évolution internationale vers la création d'un État palestinien ayant Jérusalem pour capitale ne s'arrêtera pas, mais se poursuivra et s'amplifiera, avec le soutien total des pays arabes et de la Ligue arabe ; et que l'incapacité du Conseil à traiter efficacement la question palestinienne ne fera que conduire à une plus grande orientation vers l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme, la Cour internationale

de Justice et la Cour pénale internationale afin de renforcer la force de la démocratie, la force des droits humains et la force du droit, qui transcende la force des conflits géopolitiques.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous assistons au quotidien à de nouveaux actes d'agression commis Israël, poussant notre région à des niveaux de tension et d'instabilité sans précédent. Israël commet des massacres contre des civils en Palestine occupée et continue à mettre en œuvre des politiques de colonisation, de judaïsation, de siège, de détention arbitraire, de déplacement forcé et de discrimination raciale dans les territoires arabes occupés, y compris le Golan arabe syrien occupé. Israël a également intensifié ses attaques militaires contre les territoires, les infrastructures et les installations vitales de la Syrie.

La République arabe syrienne condamne fermement la poursuite de l'occupation israélienne des terres arabes. Nous condamnons également avec force les pratiques employées par Israël contre les Arabes en Palestine et dans le Golan syrien. Ces pratiques constituent de graves violations du droit international et du droit international humanitaire. Nous ne devons pas rester silencieux face à ces pratiques, ni permettre à Israël de continuer d'agir en toute impunité. Nous soulignons également que les pays qui continuent d'appuyer ces pratiques israéliennes ou de garder le silence à leur sujet se rendent complices de ces crimes, ce qui met en évidence l'ignoble deux poids, deux mesures qu'ils appliquent.

La Syrie réaffirme son soutien au peuple palestinien frère dans le combat qu'il mène pour libérer ses territoires occupés, établir son État indépendant et souverain, avec Jérusalem pour capitale, et garantir le droit des réfugiés palestiniens de retourner dans leur patrie, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU. Nous réaffirmons également notre soutien à la décision de la Palestine de devenir enfin Membre à part entière de l'ONU, et appelons les membres du Conseil de sécurité à ne pas entraver cette démarche.

Le Golan syrien occupé est dans le cœur de tous les Syriens. Il est de notre droit de le recouvrer pleinement jusqu'aux frontières du 4 juin 1967. Ce droit est inaliénable et ne peut pas faire l'objet de marchandage ou de pression. Il s'agit d'un droit imprescriptible

garanti par le droit international et les résolutions pertinentes des organes de l'ONU, notamment la résolution 497 (1981).

Nous demandons à tous ceux qui, au cours des derniers mois, n'ont manqué aucune occasion de nous faire la leçon sur la nécessité de respecter la Charte des Nations Unies et les résolutions de la légitimité internationale de nous expliquer pourquoi ils n'ont pas fait entendre leur voix pour s'opposer à l'occupation du Golan syrien par Israël depuis 1967. Pourquoi n'ont-ils pas rejeté avec enthousiasme la décision d'Israël d'annexer le Golan syrien occupé et d'y imposer ses lois ? Pourquoi n'exigent-ils pas qu'Israël applique la résolution 497 (1981), qui juge la décision d'annexion nulle et non avenue et sans effet juridique ? Pour certains membres du Conseil, l'appel à respecter la Charte et à mettre en œuvre les résolutions du Conseil est soumis à la sélectivité et aux deux poids, deux mesures.

Depuis 1967, les autorités d'occupation israéliennes dans le Golan syrien commettent systématiquement les violations les plus odieuses du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire. En outre, Israël continue d'ajouter de nouveaux chapitres à ses violations. Depuis le début de la guerre terroriste en Syrie en 2011, Israël apporte son soutien à des organisations terroristes, principalement Daech et le Front el-Nosra, qui est affilié à Al-Qaïda. Israël a lancé des attaques militaires directes et répétées contre les territoires syriens afin d'affaiblir les capacités de l'armée syrienne à combattre ces organisations terroristes. Récemment, Israël a systématiquement et délibérément pris pour cible des installations civiles, y compris des ports et des aéroports civils, mettant en danger la vie de civils, perturbant l'acheminement de l'aide humanitaire internationale au peuple syrien et compromettant la paix et la sécurité dans la région et dans le monde.

La Syrie demande au Conseil de sécurité de sortir de son silence et d'assumer d'urgence les responsabilités qui lui incombent de mettre fin aux attaques répétées d'Israël contre la souveraineté syrienne et de faire en sorte que les forces d'occupation répondent de leurs violations et de leurs pratiques agressives qui menacent la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous soulignons que nous exercerons notre droit légitime de défendre notre territoire et notre peuple par tous les moyens nécessaires.

Ma délégation appelle une fois de plus les représentants du Secrétariat à s'acquitter de leur mandat et à ne pas garder le silence sur les pratiques israéliennes

ni à les omettre dans leurs rapports et leurs exposés. À cet égard, ma délégation est surprise de constater que M. Wennesland a passé sous silence, dans son exposé, les pratiques israéliennes dans le Golan syrien occupé et les attaques militaires constantes d'Israël contre la souveraineté syrienne, dont certaines sont même lancées depuis le Golan syrien occupé.

À chaque séance consacrée à cette question, la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observateur, détourne la discussion de son objectif principal, qui est de dénoncer les pratiques des autorités d'occupation israéliennes. L'Union européenne aborde des questions liées aux affaires syriennes qui n'ont absolument rien à voir avec le sujet de ces séances, dans le but de détourner l'attention du Conseil de ces pratiques israéliennes agressives.

Il n'est pas surprenant que l'Union européenne lance de fausses accusations contre la Syrie alors que ses principes laissent la place à une défense maladroite basée sur une manipulation explicite du droit international lorsqu'il s'agit de condamner les graves violations commises par Israël, Puissance occupante, et ses pratiques arbitraires contre la population du Golan syrien occupé ou son agression contre le peuple syrien.

Il n'est pas surprenant que la voix de l'Union européenne s'étouffe lorsqu'il s'agit de condamner les attaques israéliennes répétées contre la souveraineté de la Syrie et ses installations civiles vitales. Ces attaques constituent une violation flagrante et grave de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans le même temps, la voix de l'Union européenne ne se fait entendre que pour confirmer sa détermination à étendre et prolonger son blocus économique illégal et inhumain, son châtement collectif infligé au peuple syrien et sa quête pour prolonger la crise en Syrie, au mépris total des répercussions catastrophiques de ses mesures coercitives. L'Union européenne continue de ne pas tenir compte des appels répétés du Secrétaire général à lever ou atténuer ces mesures.

Il est honteux que l'Union européenne insiste pour imposer ses conditions politiques à l'action humanitaire et aux activités de développement en Syrie, entravant ainsi les efforts de relèvement rapide et la promotion de la résilience syrienne. En outre, cela prive la population d'une vie digne, empêche les personnes déplacées et les réfugiés de rentrer chez eux et pousse davantage de Syriens à se déplacer et à migrer. Ma délégation appelle l'Union européenne à corriger sa trajectoire, à mettre

fin à ses politiques hostiles contre mon pays, la Syrie, et à lever ses mesures qui punissent le peuple syrien.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Kim Dongjoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat public. Ma délégation remercie également de son exposé le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland. Mon gouvernement salue ses efforts constants et son engagement indéfectible à instaurer la paix dans la région.

Ma délégation est vivement préoccupée par les violences persistantes commises par les colons en Cisjordanie et à l'intérieur et autour de Jérusalem. Tous les actes de violence, notamment contre des civils, quelle que soit la partie responsable, sont inadmissibles. Ma délégation condamne fermement toutes les attaques terroristes. Tous les actes de violence commis contre des civils doivent cesser immédiatement et leurs auteurs doivent en répondre. Ma délégation prend note avec préoccupation qu'au cours de cette année, on a enregistré le plus grand nombre de décès de Palestiniens depuis 2008.

En outre, les progrès modestes réalisés en matière d'application de la résolution 2334 (2016) et la poursuite de l'expansion des colonies de peuplement israéliennes, des démolitions et des expulsions sur le terrain représentent toujours une source de préoccupation. Ces actes ne feront qu'exacerber les tensions, porter atteinte à la confiance et saper les fondements d'une solution politique.

En dépit de ces divers problèmes, la République de Corée se félicite de quelques faits nouveaux positifs récents. Nous constatons que les Israéliens et les Palestiniens ont réaffirmé leur appui à la solution des deux États en marge de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale le mois dernier. Tout en réaffirmant son appui à la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, au droit international et aux accords bilatéraux, ma délégation espère que ces signes positifs se traduiront par des mesures concrètes et constructives, notamment la reprise des négociations en toute bonne foi. Nous sommes convaincus qu'une solution politique durable négociée est le seul moyen de parvenir à une paix durable dans la région.

Tout comme le Secrétaire général dans sa déclaration, ma délégation se félicite de la signature de la Déclaration d'Alger, le 13 octobre, par 14 factions palestiniennes, et nous espérons que cela imprimera un élan à la réconciliation intra-palestinienne.

Ma délégation voudrait exprimer ses vives préoccupations face à la détérioration de la situation humanitaire et économique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. La République de Corée exprime son appui ferme aux efforts fournis actuellement par la communauté internationale pour satisfaire les besoins humanitaires et de développement du peuple palestinien. À cet égard, le Gouvernement coréen maintient son appui indéfectible à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, y compris ses contributions aux activités de formation professionnelle, d'éducation et d'aide alimentaire.

La République de Corée réaffirme son engagement ferme à jouer un rôle constructif pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région, et nous gardons l'espoir qu'il sera possible de trouver une solution durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Fatah (Iraq) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe des États arabes, j'ai le plaisir de féliciter le Gabon pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir présidé cette séance importante et nous souhaitons à la présidence plein succès pour le reste du mois. Nous remercions également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé.

L'agression d'Israël contre le peuple palestinien se poursuit et s'intensifie, et reflète une situation qui ne saurait perdurer. Cela est dû à l'absence d'une résolution appelant à mettre fin à l'occupation et à mettre en œuvre la solution des deux États, incarnée par un État palestinien indépendant, souverain et d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est occupée pour capitale, sur la base des frontières du 4 juin 1967. C'est le seul moyen de régler le conflit et de parvenir à une paix juste et globale. La communauté internationale doit agir immédiatement pour mettre un terme à l'escalade israélienne, qui a des conséquences néfastes pour tous. Elle doit agir activement pour tracer un véritable horizon afin d'instaurer une paix globale et juste. On ne pourra pas parvenir à cette paix globale et juste par l'agression et

en sapant la solution des deux États par la poursuite des activités de peuplement, des confiscations de terres et de l'expulsion des Palestiniens de leurs habitations. La paix et la sécurité pour tous passent par la reprise de négociations sérieuses et efficaces pour concrétiser la solution des deux États, qui prévoit la création d'un État palestinien indépendant et souverain, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions internationales, aux résolutions du Conseil et à l'Initiative de paix arabe.

Le Groupe des États arabes demande que le peuple palestinien bénéficie de toute urgence d'une protection internationale, conformément aux propositions faites par le Secrétaire général, qui ont été accueillies favorablement par l'Assemblée générale, notamment à la lumière de la poursuite et de l'intensification de l'agression d'Israël contre le peuple palestinien.

Ces derniers jours, nous avons été témoins d'une escalade de la situation. C'est un message clair adressé à la communauté internationale, à savoir que nous ne pouvons pas continuer ainsi en l'absence d'horizon politique. Le Groupe des États arabes réaffirme son attachement à la paix en tant que choix stratégique et au règlement du conflit israélo-arabe conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de la légitimité internationale, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1515 (2003) et 2334 (2016) ainsi que l'Initiative de paix arabe de 2002, avec tous ses éléments.

Dans ce contexte, nous demandons au Conseil de sécurité de jouer le rôle qui lui revient pour mettre un terme à l'occupation israélienne et pour amener Israël à se retirer totalement des territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Nous demandons également au Conseil de soutenir l'adhésion de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière. Ce faisant, le Conseil assumerait concrètement ses positions et ses responsabilités en appuyant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et en promouvant des progrès vers la mise en œuvre de la solution des deux États, conformément aux paramètres internationalement reconnus.

Le Groupe des États arabes demande au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et d'appliquer ses résolutions afin de mettre un terme à toutes les mesures unilatérales, illégitimes, provocatrices et d'escalade prises par Israël, ainsi qu'aux violations que ce pays ne cesse de commettre pour construire et étendre ses colonies de peuplement illégales. En outre, il faut

que cessent les massacres d'innocents et les invasions répétées de villes et de villages palestiniens, y compris Al-Qods al-Charif, par Israël, ainsi que les violations flagrantes perpétrées contre la sainte mosquée Al-Aqsa par l'armée d'occupation israélienne et les groupes de colons extrémistes.

Le Groupe des États arabes réaffirme que Haram el-Charif, d'une superficie de 144 000 mètres carrés, est un lieu de culte exclusivement réservé aux musulmans, conformément aux résolutions internationales pertinentes. Dans ce contexte, le Groupe des États arabes réaffirme que l'Administration jordanienne des waqfs de Jérusalem et des affaires de la mosquée Al-Aqsa est la seule entité autorisée à gérer toutes les affaires de la mosquée Al-Aqsa dans son intégralité, en vertu du droit international humanitaire. Le Groupe des États arabes salue les efforts constants fournis par le Royaume hachémite de Jordanie pour protéger le statut historique et juridique des lieux saints musulmans et chrétiens, faire face aux mesures d'Israël qui prennent ces sites pour cible et préserver l'identité arabe, musulmane et chrétienne de ces sites dans le cadre de la tutelle hachémite, sous les auspices de S. M. le Roi Abdallah II.

De plus, le Groupe des États arabes salue le rôle que joue le Comité Al-Qods sous la présidence de S. M. le Roi Mohammed VI du Royaume du Maroc et le travail important qu'il accomplit sur le terrain par l'entremise de l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif pour aider les habitants d'Al-Qods.

Le Groupe des États arabes se félicite de la signature de la Déclaration d'Alger par les factions palestiniennes à l'issue de la conférence organisée en vue de la réalisation de l'unité nationale palestinienne. Nous saluons les efforts déployés par S. E. M. Tebboune, Président de l'Algérie, pour négocier cet accord historique. Le Groupe des États arabes se félicite également des efforts que continue de déployer la République arabe d'Égypte, sous les auspices de S. E. M. Al Sisi, en vue de la réconciliation palestinienne et de la reconstruction de la bande de Gaza.

Le Groupe des États arabes insiste une nouvelle fois sur le caractère central de la question palestinienne pour l'ensemble de la nation arabe, et de la préservation de l'identité arabe, islamique et chrétienne de Jérusalem-Est occupée, capitale de l'État de Palestine. Nous soulignons également le droit de l'État de Palestine à la souveraineté absolue sur tous ses territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, ainsi que sur ses espaces maritimes et aériens, ses eaux territoriales,

ses ressources naturelles et ses frontières avec les pays voisins. Le Groupe des États arabes appelle la communauté internationale à tout faire d'urgence pour garantir les droits nationaux du peuple palestinien, en particulier son droit à l'autodétermination.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la délégation gabonaise de ses efforts appréciés dans la gestion des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci et d'avoir convoqué l'important débat public de ce jour sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je tiens aussi à remercier M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé utile.

Les crises et les conflits qui continuent d'agiter le Moyen-Orient entraînent d'énormes pertes humaines et économiques et font des millions de déplacés. Ils menacent la navigation, le commerce, l'énergie, l'eau et la sécurité alimentaire et privent des millions de jeunes de la région d'espoir et d'optimisme quant à un avenir meilleur et plus prospère. Il nous faut donc agir collectivement afin d'établir la sécurité, la stabilité et la paix dans cette région stratégique et cruciale, conditions qui forment une des pierres angulaires de la paix et de la sécurité internationales.

Le Royaume de Bahreïn, sous la direction de S. M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa, Roi de Bahreïn, avec l'appui de S. A. R. le Prince Salman bin Hamad Al Khalifa, Prince héritier et Premier Ministre de Bahreïn, a toujours fait la promotion des partenariats internationaux et de la coopération conjointe sur la base des valeurs et des principes profondément ancrés de respect mutuel, de dialogue et de coexistence pacifique, d'adhésion à la Charte des Nations Unies et à ses objectifs de respect de la souveraineté, de droit international, d'attachement au bon voisinage, de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et de règlement pacifique des conflits et tensions à l'échelle régionale et internationale.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme sa conviction que la réalisation d'une paix juste et globale au Moyen-Orient dépend avant tout du règlement du conflit palestinien-israélien. Nous soulignons par conséquent qu'il importe que la communauté internationale s'attache à réaliser l'aspiration du peuple palestinien frère de vivre dans une patrie sûre, stable et prospère, ainsi

que son droit de créer un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à la solution des deux États, aux résolutions jouissant d'une légitimité internationale et à l'Initiative de paix arabe.

Le Royaume de Bahreïn se félicite de la signature par la République libanaise et l'État d'Israël d'un accord sur la démarcation des frontières maritimes entre les deux pays, avec la médiation constructive des États-Unis d'Amérique. Nous espérons que cet accord historique sera l'occasion d'améliorer les avantages que les deux pays tirent des ressources naturelles, en l'occurrence le pétrole et le gaz. Cela illustrerait l'importance du dialogue et de l'entente mutuelle dans le règlement des différends et la promotion de la sécurité, de la stabilité et de la paix pour le bien et dans l'intérêt de tous les peuples de la région, ainsi qu'en faveur de leur droit à la prospérité et au développement durable.

Le Royaume de Bahreïn condamne fermement le refus par le groupe terroriste houthiste de prolonger et d'élargir la trêve en République du Yémen, comme proposé par M. Hans Grundberg, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, et accepté par le Gouvernement yéménite. Ce refus démontre que le groupe terroriste entend poursuivre ses activités militaires au Yémen et au-delà pour servir ses objectifs illégitimes et mettre en péril la sécurité et la stabilité dans la région.

Le Royaume de Bahreïn réitère sa ferme condamnation de la récente escalade dangereuse due à l'attaque terroriste perpétrée par la milice terroriste houthiste au moyen de deux drones qui ont été lancés contre le port pétrolier de Dhaba, dans la province du Hadramout de la République sœur du Yémen, en violation flagrante de toutes les lois et normes internationales, menaçant en outre gravement la navigation, les échanges mondiaux et le milieu marin.

Le Royaume de Bahreïn accueille positivement les efforts du Royaume frère d'Arabie saoudite et son appui constant pour apporter paix et stabilité au Yémen frère, mais il n'en appelle pas moins l'ONU à poursuivre ses efforts en vue de trouver une solution politique à la crise yéménite, conformément à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son mécanisme de mise en œuvre, aux décisions issues de la Conférence de dialogue national et à la résolution 2216 (2015), dans le but de réaliser la paix, la sécurité et la stabilité pour le peuple yéménite frère.

Le Royaume de Bahreïn reste déterminé à assumer ses responsabilités à l'égard de la région du Moyen-Orient et du monde entier, ainsi qu'à exploiter les efforts conjoints et à renforcer les capacités pour remédier aux difficultés et aux problèmes touchant les pays et les peuples et leur garantir un avenir pacifique et prospère.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous vous félicitons, Madame la Présidente, de la réussite de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous remercions par ailleurs M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé de ce matin.

La délégation de mon pays se rallie aux déclarations faites au nom des pays du Conseil de coopération du Golfe, du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés.

Nous nous félicitons de l'occasion de participer aujourd'hui à un nouveau débat public sur la situation au Moyen-Orient, et plus particulièrement sur la plus importante des questions pour la région arabe, à savoir la question palestinienne.

La communauté internationale s'accorde sur le fait que la meilleure solution pour parvenir à un règlement permanent, juste et global de la question palestinienne réside dans la solution des deux États, en vertu de laquelle un État de Palestine indépendant et durable doit être créé sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à l'Initiative de paix arabe. Cela suppose qu'Israël mette fin à son occupation des territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien et les territoires libanais occupés, et cesse immédiatement et complètement ses activités de peuplement, et qu'il permette le retour des réfugiés et le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien. La meilleure manière d'y arriver passe par des négociations entre les deux camps, par conséquent la communauté internationale devrait faire tout son possible pour faciliter le processus de paix et régler toutes les questions relatives au statut final.

La question de Jérusalem est une des plus importantes questions relatives au statut final. Nous affirmons que toute tentative de porter atteinte au statut historique et juridique des lieux saints islamiques et chrétiens à Jérusalem-Est occupée ou de les judaïser, de même

que toute tentative de diviser de manière temporelle et spatiale la sainte mosquée Al-Aqsa et d'y limiter la liberté de prière musulmane, est nulle et non avenue en droit international et en vertu des résolutions pertinentes de l'ONU. Nous sommes préoccupés par la dernière en date de ces tentatives, ce mois-ci, qui a vu des centaines de colons déferler dans la mosquée Al-Aqsa. L'État du Qatar condamne fermement ces attaques, à la fois comme violation flagrante du droit international et comme provocation contre la sensibilité des musulmans du monde entier. À cet égard, la communauté internationale devrait assumer sa responsabilité morale et juridique de protéger le peuple palestinien frère et ses lieux saints.

L'État du Qatar se félicite que le Gouvernement australien ait annoncé qu'il annulait sa reconnaissance de Jérusalem-Ouest comme capitale d'Israël. Nous estimons que cette décision est conforme au consensus international et aux résolutions jouissant d'une légitimité internationale, et qu'elle va dans le sens des efforts internationaux en faveur de la paix et renforce les chances de parvenir à la solution des deux États.

Israël persiste dans sa politique de colonisation illégales et ses autres politiques répressives contre les Palestiniens, par l'annexion de leurs terres et l'appropriation et la démolition de leurs biens, ainsi que par son recours excessif à la force et ses arrestations arbitraires, sur fond de cycles répétés de violence et d'escalade, ce qui demande que nous œuvrions encore davantage à l'instauration d'une paix durable. La bande de Gaza souffre en particulier des douloureux effets humanitaires de l'escalade militaire et du blocus qui lui est imposé depuis plus de 15 ans. L'État du Qatar continue de fournir une aide humanitaire afin d'y améliorer les conditions de vie des habitants, au titre de notre solidarité active et continue avec nos frères palestiniens.

L'État du Qatar se félicite de la signature de la Déclaration d'Alger sur la réconciliation nationale par les factions palestiniennes, issue de la Conférence d'unification des rangs palestiniens visant à réaliser l'unité nationale palestinienne. Cette déclaration constitue une avancée positive sur la voie de la réalisation de l'unité nationale et de la création d'un État de Palestine indépendant. Nous apprécions vivement le rôle joué par la République algérienne démocratique et populaire, pays frère, à cette fin.

Pour terminer, l'État du Qatar se prépare à accueillir sur son territoire, le mois prochain, la Coupe du monde de la Fédération internationale de football

association, qui se déroulera pour la première fois au Moyen-Orient. Nous espérons que cet événement historique sera l'occasion de défendre les valeurs de paix et de coexistence et qu'il aura des effets positifs sur la réalisation de la paix et de la sécurité dans la région.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à M. Gertze.

M. Gertze (*parle en anglais*) : Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je félicite le Gabon de sa présidence fructueuse du Conseil de sécurité en ce mois d'octobre. Je remercie également M. Wennesland de son exposé.

Le Comité est très préoccupé par la dangereuse escalade des raids militaires israéliens dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Ces faits déstabilisent énormément la situation et nous éloignent davantage du consensus international s'agissant de parvenir à une paix juste au Moyen-Orient, comme l'énoncent le droit international et d'innombrables résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, la dernière en date étant la résolution 2334 (2016).

Les raids militaires israéliens à Jénine et à Naplouse, ainsi que dans d'autres zones du Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, exacerbent une situation déjà dangereuse et tuent et blessent davantage de civils, y compris des femmes et des enfants. Rien ne justifie le meurtre de civils. Nous exhortons les parties à réduire immédiatement les tensions et à faire preuve de la plus grande retenue dans le plein respect du droit, y compris le droit international humanitaire, et nous réaffirmons qu'il est impératif de veiller à ce que celles et ceux qui font un emploi illégal et excessif de la force rendent des comptes, conformément au droit international. La violence n'est tout simplement pas la solution.

La situation à Jérusalem mérite une attention renouvelée. Les provocations et les violations répétées du statu quo historique et juridique par Israël, Puissance occupante, à la mosquée Al-Aqsa doivent cesser. Le consensus est clair : ces discours et actes provocateurs attisent les tensions et menacent de déclencher un nouveau cycle de violence inutile. Le Comité réaffirme que le statu quo historique et juridique des Lieux saints de Jérusalem doit être maintenu et respecté par toutes les parties.

Face à l'expansion continue des colonies de peuplement illégales et à la violence des colons, nous

devons prendre des mesures énergiques. La semaine dernière, Israël a approuvé des centaines de nouvelles unités de logement dans le nord de Jérusalem, aggravant ainsi le sort des Palestiniens, qui sont ainsi discriminés et dépossédés dans leur propre ville, en violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur la question. Ces actions illégales renforcent le désespoir des Palestiniens, compromettent la viabilité d'une solution prévoyant deux États dans les frontières d'avant 1967 et entravent de manière flagrante le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

Dans son premier rapport à l'Assemblée générale, M^{me} Francesca Albanese, Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, constate l'illégalité de l'occupation israélienne, qui tient au fait qu'

« il a été prouvé qu'elle n'était pas temporaire, et que celle-ci vise délibérément à nuire aux meilleurs intérêts de la population sous occupation et a entraîné l'annexion du territoire occupé » (A/77/356, p.6).

Nous appelons Israël, Puissance occupante, à respecter ses obligations, à inverser la tendance à la dépossession et au déplacement forcé des Palestiniens et à mettre fin au transfert de sa propre population vers le territoire occupé, qu'il continue à effectuer systématiquement, en violation flagrante du droit international humanitaire. Les colonies de peuplement et les annexions ne sont tout simplement pas la solution.

Le Comité condamne avec la plus grande fermeté le fait qu'Israël ne cesse de prendre pour cible la société civile palestinienne et de rétrécir son champ d'action. Les organisations de la société civile sont un pilier de la démocratie, et leur capacité de fonctionner librement est une condition préalable à une société inclusive. Nous demandons à Israël, Puissance occupante, de respecter ses obligations envers le peuple palestinien, conformément au droit international, y compris ses droits civils fondamentaux et son droit à la liberté d'expression. Nous lui demandons également de revenir sur sa décision sans fondement de pénaliser six organisations de la société civile palestinienne au motif qu'elles sont prétendument des organisations terroristes.

Nous demandons en outre à Israël de lever complètement le blocus illégal qu'il impose depuis 15 ans à la bande de Gaza et de cesser d'entraver les efforts visant à renforcer les fondements d'un État de Palestine qui

coexiste avec Israël dans la paix et la sécurité. Il doit notamment mettre un terme à toutes les politiques qui ont entraîné une régression du développement de Gaza, ce qui est primordial pour inverser la forte détérioration de la situation socioéconomique à Gaza et mettre fin à la fragmentation du peuple palestinien. Un blocus terrestre, aérien et maritime n'est pas la solution.

Nous prenons note avec satisfaction de la généreuse contribution de la communauté internationale à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ; cependant, l'Office a toujours désespérément besoin d'un financement durable et prévisible pour répondre aux besoins urgents de millions de réfugiés palestiniens et contribuer ainsi à la stabilité au Moyen-Orient. Nous exhortons les États Membres à proroger le mandat de l'UNRWA lorsqu'il fera l'objet d'un vote à la présente session de l'Assemblée générale, ainsi qu'à continuer d'appuyer financièrement l'Office, et notamment à envisager la possibilité d'un soutien budgétaire élargi de l'ONU pour assurer la continuité de ses programmes humanitaires vitaux.

Les violations du droit international, les atteintes aux droits humains et la violence nous éloignent du jour où les Palestiniens pourront jouir de leurs droits inaliénables et obtenir leur indépendance. Il est impératif de rétablir le calme et de créer sur le terrain les conditions favorables à une solution juste et durable de la question de Palestine, ce qui sera la clef d'une paix durable dans le monde entier.

Nous nous félicitons de la récente signature de la Déclaration d'Alger sur la réconciliation nationale par les factions palestiniennes, qui constitue un pas vers l'unité nationale et la tenue des élections législatives et présidentielle tant attendues en Palestine. Nous remercions le Gouvernement algérien d'avoir contribué à la conclusion de cet accord important.

Cependant, beaucoup reste à faire. Le statu quo n'est pas tenable. La communauté internationale, y compris les membres du Conseil de sécurité, doit agir sans attendre pour empêcher une nouvelle détérioration d'une situation déjà fragile. La seule façon d'aller de l'avant, c'est de réaliser des progrès visibles vers un horizon politique qui mette fin à l'occupation israélienne et qui permette la réalisation des droits du peuple palestinien, notamment ses droits à l'autodétermination et à l'indépendance, et apporte une solution juste au sort des réfugiés palestiniens.

La Palestine doit devenir un État Membre de l'ONU. Elle doit occuper la place qui lui revient au sein de la communauté internationale. Le peuple palestinien a besoin de notre solidarité. De cette salle, le Comité invite tous les États Membres à assister cette année aux manifestations marquant la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui auront lieu le 29 novembre prochain dans la salle du Conseil économique et social. Mettons à profit cet événement solennel pour réaffirmer notre attachement indéfectible aux droits inaliénables du peuple palestinien. Soixante-quinze ans après le Plan de partage de la Palestine établi par l'Assemblée générale, il est grand temps que le peuple palestinien obtienne justice.

Le Comité continuera à appuyer pleinement tous les efforts visant à parvenir à la solution des deux États, Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. L'injustice ne peut être corrigée qu'en mettant en œuvre les paramètres qui ont déjà été définis conformément au droit international, aux résolutions de l'ONU et aux accords précédemment conclus entre les parties, afin de tenir la promesse de la création d'un État de Palestine souverain et indépendant, sis dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale et au sein duquel le peuple palestinien pourra jouir de sa liberté et vivre dans la paix, la stabilité et la dignité. Une paix juste et durable est la solution.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Pedroso Cuesta (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba s'associe aux déclarations du représentant de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du représentant de la Namibie, en sa qualité de Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Il est regrettable que le Conseil de sécurité continue de ne pas prêter attention à la juste cause du peuple palestinien, malgré les demandes de longue date de l'Organisation des Nations Unies, du Mouvement des pays non alignés, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et d'autres acteurs internationaux.

Alors que cet organe persiste dans son refus de prendre des mesures pour mettre fin à l'agression militaire et à l'occupation par Israël du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, Israël poursuit sa politique d'annexion et accroît ses pratiques de colonisation illégale. Des habitations et des biens continuent

d'être détruits et de nouvelles familles palestiniennes sont déplacées de force, tandis que la construction et l'expansion des colonies de peuplement israéliennes se poursuivent. Le blocus de la bande de Gaza persiste, tout comme les plans d'annexion des territoires palestiniens dans la vallée du Jourdain et dans d'autres zones de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est. Les violences, les arrestations, les détentions, les emprisonnements, les violations des droits humains et les meurtres de civils palestiniens dans les territoires occupés se poursuivent. Le peuple palestinien souffre des pratiques d'apartheid imposées par Israël sur son propre territoire.

Nous condamnons la politique de deux poids, deux mesures, la sélectivité, l'incohérence et la manipulation politique qui nuisent à la cause de la paix et de la sécurité internationales et sapent la légitimité du Conseil de sécurité. Défenseurs autoproclamés des principes consacrés par la Charte des Nations Unies ainsi que de la paix et de la sécurité internationales, les États-Unis tentent d'effacer de la mémoire historique de l'Organisation leur obstruction répétée de l'action du Conseil de sécurité visant à parvenir à une solution globale, juste et durable au conflit israélo-palestinien, ainsi que l'impunité qu'ils garantissent à Israël. Nous rappelons une fois de plus que le Gouvernement actuel des États-Unis n'est pas revenu sur d'autres décisions unilatérales et injustifiées qui vont à l'encontre des intérêts légitimes des nations arabes et continuent de faire peser une menace latente d'escalade au Moyen-Orient, retardant ainsi davantage la possibilité de parvenir à la solution reconnue du conflit. Nous réaffirmons notre condamnation des décisions unilatérales du Gouvernement des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et d'établir sa représentation diplomatique dans cette ville, au mépris du statut historique de Jérusalem, ainsi que de la décision de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le Golan syrien, qui constituent de graves violations de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous réaffirmons notre ferme appui à la solution des deux États permettant au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et de vivre dans un État indépendant et souverain dans les frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale, et garantissant également le droit au retour des réfugiés. Cuba se félicite du récent accord de réconciliation conclu entre les factions palestiniennes à Alger sous les auspices du Président algérien Abdelmadjid Tebboune. Nous espérons que le nouvel arrangement consolidera

l'unité palestinienne et permettra de prendre des mesures en vue d'une solution au conflit par le biais d'un processus de négociation sérieux et respectueux qui tienne compte des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous continuerons d'appuyer résolument l'admission de l'État de Palestine en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies ainsi que l'appel de son président à la tenue d'une conférence de paix internationale.

Nous demandons une fois encore le retrait total et inconditionnel d'Israël du Golan arabe syrien et de tous les territoires arabes occupés. Nous demandons la fin de l'ingérence étrangère en Syrie et le respect absolu de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, tout en appuyant la recherche d'un règlement pacifique et négocié à la situation imposée à cette nation arabe sœur. Nous réaffirmons notre appui au Plan d'action global commun avec l'Iran et au droit inaliénable des États à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous redisons notre condamnation du retrait unilatéral des États-Unis de cet accord. Nous demandons aussi la levée immédiate et inconditionnelle des mesures coercitives unilatérales arbitraires et illégales imposées par les États-Unis à des pays souverains au Moyen-Orient.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés.

Je tiens en premier lieu à féliciter le Gabon de sa présidence fructueuse du Conseil de sécurité pour ce mois et à exprimer la reconnaissance du Mouvement pour l'occasion qui lui est donnée de présenter sa position sur la question de Palestine.

À la réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue le 21 septembre en marge de la semaine de haut niveau de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, les ministres ont adopté une déclaration politique qui souligne, entre autres, qu'une solution juste, durable et pacifique à la question de la Palestine sous tous ses aspects, fondée sur les paramètres internationalement approuvés et consacrée par les résolutions pertinentes de l'ONU, doit rester une priorité à l'ordre du jour du Mouvement mais aussi une responsabilité permanente de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à ce qu'elle soit réglée de manière satisfaisante, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU. À cet égard, les États

membres du Mouvement ont réaffirmé une fois de plus que la persistance de l'injustice historique, dont l'occupation israélienne des territoires palestiniens et d'autres territoires arabes qui dure depuis près de 55 ans constitue le nœud gordien, continue de menacer gravement la paix et la sécurité régionales et internationales. Alors que le peuple palestinien continue d'être privé de ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, la paralysie internationale prolongée sur cette question est inexcusable, tout comme les arguments dédaigneux selon lesquels la question est insoluble ou la paix n'est pas possible à l'heure actuelle.

Le consensus international en faveur d'une juste solution est ferme et clair, et nous disposons d'une multitude d'outils politiques et diplomatiques multilatéraux pour promouvoir un règlement pacifique conforme au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU et à la Charte des Nations Unies. Nous devons les utiliser d'urgence et de manière responsable. Le Mouvement des pays non alignés est prêt à le faire, et nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'agir immédiatement pour assumer ses responsabilités à cet égard. Le Conseil doit remplir son devoir de maintien de la paix et de la sécurité internationales au titre de la Charte et s'employer à mettre en œuvre ses propres résolutions. La question de Palestine ne saurait faire exception au droit international et à l'autorité du Conseil. Plus particulièrement, le Mouvement demeure profondément préoccupé par le fait que le Conseil est depuis trop longtemps dans l'incapacité de s'acquitter de son mandat sur cette question importante en raison du recours au veto par un membre permanent. Les membres du Mouvement appellent le Conseil de sécurité à surmonter sa paralysie en ce qui concerne la question palestinienne afin d'honorer ses obligations concernant le règlement juste et pacifique de ce conflit qui dure depuis trop longtemps et de cette tragique injustice. Cela permettra non seulement d'ouvrir une ère nouvelle pour les peuples palestinien et israélien et pour la région, mais aussi de rétablir la crédibilité de cet organe et de notre système international dans son ensemble.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés reste convaincu que la résolution 2334 (2016) constitue la voie la plus efficace et la plus viable vers la paix. Cette résolution énonce les exigences et les paramètres essentiels pour parvenir à un résultat juste sur la base de la solution des deux États, fondée sur les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément au mandat de paix approuvé de longue date par la communauté internationale, à savoir les

résolutions pertinentes de l'ONU, le mandat de la Conférence de Madrid, notamment le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor. Elle garantit également la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, ainsi qu'une solution commune au sort des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Le Mouvement des pays non alignés renouvelle donc son appel au plein respect de la résolution 2334 (2016) et à la mise en œuvre effective de ses dispositions et des obligations qui y sont énoncées, en particulier par la Puissance occupante, et notamment en ce qui concerne les obligations qui incombent aux États de respecter le principe de distinction, question d'une importance centrale pour l'application du principe de responsabilité.

Le Mouvement souligne également la nécessité d'intensifier les efforts diplomatiques internationaux et régionaux visant à mettre fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 et à parvenir à une solution juste, durable et globale, ce qui est également demandé dans la résolution 2334 (2016), et nous appelons le Conseil de sécurité à examiner d'urgence tous les moyens concrets de la faire appliquer, comme il s'y est engagé. De même, les États membres du Mouvement continuent d'appeler au plein respect et à l'application de toutes les autres résolutions pertinentes, notamment en ce qui concerne la cessation complète de toutes les activités de peuplement israéliennes et le statut de Jérusalem-Est occupée.

Le respect des résolutions de l'ONU et du droit international créerait intrinsèquement les conditions nécessaires pour désamorcer la situation explosive sur le terrain, qui est marquée par la montée de la violence, en particulier les actes de violence commis par les colons et le terrorisme, et a entraîné de nouvelles pertes tragiques en vies humaines parmi les civils, y compris les enfants. Cela permettrait également de créer les conditions requises pour mettre fin à l'occupation, ce qui est urgent en vue de parvenir à un règlement juste du conflit sous tous ses aspects et de faire de la paix et de la sécurité palestino-israéliennes une réalité, dans l'intérêt des deux peuples, de la région et de l'ensemble de la communauté internationale.

Il est impératif que des mesures soient prises immédiatement pour contribuer à désamorcer la

situation instable sur le terrain. Ces mesures doivent notamment comprendre la levée par Israël, Puissance occupante, de toutes ses mesures unilatérales et illégales dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Les actions qui violent les résolutions du Conseil de sécurité et le statu quo historique et juridique de Jérusalem et de ses lieux saints sont provocatrices et dangereuses, détruisent les perspectives de paix et ne doivent être soutenues ni célébrées par qui que ce soit.

À cet égard, nous appelons de nouveau au plein respect du statu quo historique et juridique de Jérusalem et de la tutelle hachémite historique des lieux saints chrétiens et musulmans de la ville, et à la protection de leur caractère sacré. Dans ce contexte, le Mouvement souligne que l'Administration jordanienne des waqfs de Jérusalem et des affaires de la mosquée Al-Aqsa est la seule entité autorisée, en vertu des dispositions du droit international humanitaire, à gérer toutes les affaires de la mosquée Al-Aqsa dans son intégralité, dont la superficie est de 144 000 mètres carrés. Nous soulignons également que le maintien d'un calme global exige qu'Israël respecte le statu quo juridique et historique de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif et ouvre de véritables perspectives politiques propres à garantir l'exercice de tous les droits légitimes du peuple palestinien frère, sur la base de la solution des deux États.

À cet égard, le Mouvement se félicite de l'Appel pour Al-Qods/Jérusalem, signé à Rabat le 30 mars 2019 par S. M. le Roi Mohammed VI du Maroc et S. S. le pape François pour souligner le rôle important que joue Al-Qods/Jérusalem en tant que ville de tolérance et de respect mutuel entre les peuples des trois religions monothéistes ainsi que la nécessité de préserver ses spécificités et ses caractéristiques en tant que ville de coexistence pacifique, et souligne l'importance du rôle de cet appel.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme son rejet de l'annexion présumée par Israël de Jérusalem-Est occupée et souligne que la menace d'annexion que ne cessent de brandir les responsables israéliens, la poursuite des activités de peuplement et les déplacements forcés de familles palestiniennes de leurs maisons et de leurs terres doivent être condamnés sans ambiguïté. Toute mesure prise à cet égard doit être rejetée immédiatement comme nulle et non avenue et sans effet juridique, et doit être assortie de mesures fermes de responsabilisation pour ces graves violations, y compris des contre-mesures légales.

En ce qui concerne la bande de Gaza, la situation reste une source de vive préoccupation pour le Mouvement, notamment la grave situation humanitaire. Le Mouvement renouvelle son appel à la levée complète du blocus israélien illégal, qui continue d'infliger des souffrances humanitaires et socioéconomiques indicibles aux plus de 2 millions d'enfants, de femmes et d'hommes palestiniens qui vivent à Gaza. Cette crise doit être réglée de manière globale, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, notamment la résolution 1860 (2009), et en tenant compte des appels sans équivoque à mettre fin à l'occupation étrangère israélienne illégitime et belligérante du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, depuis 1967, et de notre responsabilité primordiale à cet égard.

En l'absence d'une solution juste, les États membres du Mouvement renouvellent leur appel à la poursuite de la fourniture de l'aide humanitaire et socioéconomique dont a besoin le peuple palestinien, y compris les réfugiés palestiniens. Le Mouvement réaffirme l'importance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ainsi que d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, pour atténuer leurs souffrances et appelle à appuyer pleinement la prorogation du mandat de l'UNRWA jusqu'au 30 juin 2026, sans préjudice des dispositions du paragraphe 11 de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Compte tenu des déficits financiers persistants, le Mouvement des pays non alignés demande instamment à la communauté internationale de garantir à l'UNRWA un financement suffisant et prévisible, notamment en augmentant les financements provenant du budget ordinaire de l'ONU, comme le recommande le Secrétaire général, afin d'assurer la continuité de tous ses programmes humanitaires et de développement indispensables et de contribuer de manière significative à la stabilité régionale.

Étant donné qu'Israël, Puissance occupante, a clairement abdiqué ses obligations de protéger la population civile palestinienne en vertu de la quatrième Convention de Genève de 1949, le Mouvement renouvelle également son appel de longue date à la communauté internationale pour que celle-ci garantisse la protection du peuple palestinien. Cela est urgent pour remédier au terrible état d'insécurité dans lequel vit la population occupée et éviter de nouvelles pertes en vies humaines innocentes.

Sinon, la situation ne manquera pas de s'aggraver davantage et d'autres civils perdront tragiquement la vie, comme nous le voyons en cette période critique.

À cet égard, le Mouvement réaffirme sa vive inquiétude quant à la non-application du principe de responsabilité pour toutes les violations commises par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, dont beaucoup peuvent constituer des crimes de guerre. Israël doit respecter le droit international, et s'il persiste dans son mépris flagrant de cet organe et de ses obligations juridiques internationales, il doit être amené à rendre des comptes. L'absence de justice ne fait que favoriser plus d'impunité, entraîner la récurrence des crimes et déstabiliser la situation sur le terrain, réduisant ainsi un peu plus les perspectives de paix.

Les États membres du Mouvement continuent donc de demander que des mesures soient prises au niveau international, en particulier au Conseil de sécurité, pour garantir la cessation des violations systématiques que commet Israël contre la population civile palestinienne sous son occupation et l'amener à rendre des comptes.

En ce qui concerne la situation dans le Golan syrien occupé, le Mouvement réaffirme que toutes les mesures et décisions prises ou envisagées par Israël, Puissance occupante, notamment sa décision illégale en date du 14 décembre 1981, qui vise à modifier le statut juridique, physique et démographique de ce territoire ainsi que sa structure institutionnelle, au même titre que les mesures qu'il prend pour y imposer sa juridiction et son administration, sont nulles et non avenues et n'ont aucun effet en droit. À cet égard, et conformément à sa position de principe, le Mouvement exige une fois de plus qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

En outre, le Mouvement condamne de nouveau la proclamation unilatérale et arbitraire des États-Unis d'Amérique reconnaissant le plateau du Golan comme faisant partie d'Israël. Les États membres du Mouvement insistent également sur le fait qu'Israël doit se retirer de tous les territoires libanais, y compris les fermes de Chebaa, les collines de Kfarchouba et le nord du village de Ghajar et la zone adjacente au nord de la Ligne bleue, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, en particulier les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006).

Pour terminer, le Mouvement saisit cette occasion pour demander de nouveau à la communauté internationale d'agir collectivement et de manière responsable pour faire respecter le droit international, et de déployer et d'intensifier tous les efforts nécessaires pour appuyer la juste cause palestinienne, dont l'objectif ultime est de mettre fin à cette grave injustice historique. Les États membres du Mouvement des pays non alignés réaffirment leur détermination à promouvoir un règlement juste, durable, global et pacifique de la question de Palestine sous tous ses aspects, y compris concernant le sort des réfugiés palestiniens, et redisent leur appui au peuple palestinien dans sa lutte pour obtenir justice, exercer ses droits inaliénables et réaliser ses aspirations nationales légitimes, notamment à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance à l'intérieur d'un État de Palestine souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brunéi Darussalam.

M^{me} Sulaiman (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Gabon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, et à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé détaillé de ce matin.

La question de Palestine est presque aussi ancienne que l'Organisation des Nations Unies elle-même. Les souffrances et la lutte du peuple palestinien vivant sous occupation depuis plus de sept décennies ne doivent pas être méconnues. Malgré les innombrables débats tenus et les nombreuses résolutions adoptées, la question de Palestine reste sans réponse. Les efforts déployés pour parvenir à une solution pacifique n'ont pas été aussi productifs que souhaité, et la solution des deux États ne s'est pas concrétisée.

Comme indiqué à l'Assemblée générale, le processus de paix au Moyen-Orient n'a pas repris, et le Quatuor pour le Moyen-Orient n'a pas permis d'ouvrir des négociations entre les deux parties concernées au cours de l'année écoulée. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à ne pas relâcher sa vigilance et ses efforts pour que les droits et les libertés des Palestiniens continuent de faire partie des plus grandes priorités, y compris à l'ONU.

Comme nous l'avons vu ces dernières années, le monde a traversé une succession d'épreuves, qu'il s'agisse de la lutte contre la pandémie et ses répercussions, des

conflits géopolitiques ou des effets des changements climatiques, avec pour conséquence l'insécurité énergétique et alimentaire. Ces épreuves ont lourdement pesé sur les personnes les plus vulnérables et les plus menacées, en particulier dans les pays en conflit comme la Palestine. Il est donc primordial pour nous de veiller à ce que la situation critique dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, reste en tête des priorités de l'Organisation des Nations Unies.

Le Brunéi Darussalam est vivement préoccupé par la dégradation des conditions de sécurité et l'instabilité croissante en Cisjordanie occupée, notamment à Jérusalem-Est. La Puissance occupante commet sans cesse des actes de violence qui ont coûté la vie à des innocents, y compris des enfants. Nous condamnons à nouveau avec la plus grande fermeté les violations flagrantes et répétées des droits humains et de la dignité des Palestiniens, ainsi que les actes déplorables que continue de commettre la Puissance occupante, qui vont à l'encontre du droit international et des résolutions adoptées par le Conseil.

La communauté internationale doit rester déterminée à honorer ses engagements, notamment à appuyer la solution des deux États, en vue de la création d'un État de Palestine indépendant sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. À cet égard, le Brunéi Darussalam se déclare très préoccupé par toute modification du statu quo à Jérusalem. Nous nous joignons à la communauté internationale pour demander à la Puissance occupante de cesser toute forme d'agression, d'atrocités et de pratiques déloyales contre les Palestiniens.

Le Brunéi Darussalam réaffirme son plein soutien à tous les efforts qui sont menés au niveau international pour instaurer une paix et une sécurité globales et durables au Moyen-Orient, conformément à l'état de droit consacré par la Charte des Nations Unies et à toutes les résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

Depuis plus d'un demi-siècle, l'occupation étrangère a considérablement entravé la capacité des Palestiniens à exercer leurs droits humains fondamentaux, notamment l'accès à l'éducation, les empêchant ainsi de réaliser pleinement leur potentiel en contribuant au développement mondial. Alors que nous arrivons à mi-chemin de la réalisation des objectifs de développement durable, nous ne devons pas oublier à quel point l'écart de développement se creuse entre nous tous et la Palestine. La Palestine doit pouvoir jouir des mêmes

chances que nous tous au sein de la famille des nations, pour bâtir un avenir meilleur pour son peuple.

Dans cette optique, le Brunéi Darussalam appuie les efforts visant à promouvoir l'adhésion pleine et

entière de la Palestine à l'ONU en vue de la création d'un État de Palestine souverain et indépendant.

La séance est levée à 17 h 35.